PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT MEURTHE MOSELLE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

FRANCE RELANCE

Pacte de Relance et de Transition écologique

Communauté de communes de Coeur de Pays Haut

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- La circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- La délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- L'accord de relance Etat-Région voté le 17 décembre 2020 par la Région et le 30 mars 2021 par l'État en région.

COEUR DU PAYS HAUT

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PACTE POUR L'ETAT ET LA REGION

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).

  Un objectif inédit de convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire :

  - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
  - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE**

  (avec bilan écologique)

- **COHÉSION territoriale et coopérations**

  (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)

- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- **les dynamiques transfrontalières**

- Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales

  - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté…
  - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport…
  - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), POCE, TI, CTE, Contrat de Ruralité…

2. PORTEE ET CONTENU DU PACTE DE CŒUR DU PAYS-HAUT AU 5 JUILLET 2021

- **Périmètre géographique de contractualisation : Le Pacte couvre donc l'EPCI :**

Communauté de Communes Cœur du Pays-Haut.

Ce périmètre regroupe 25 communes pour une population de 23855 d'habitants répartie sur 210.55km2

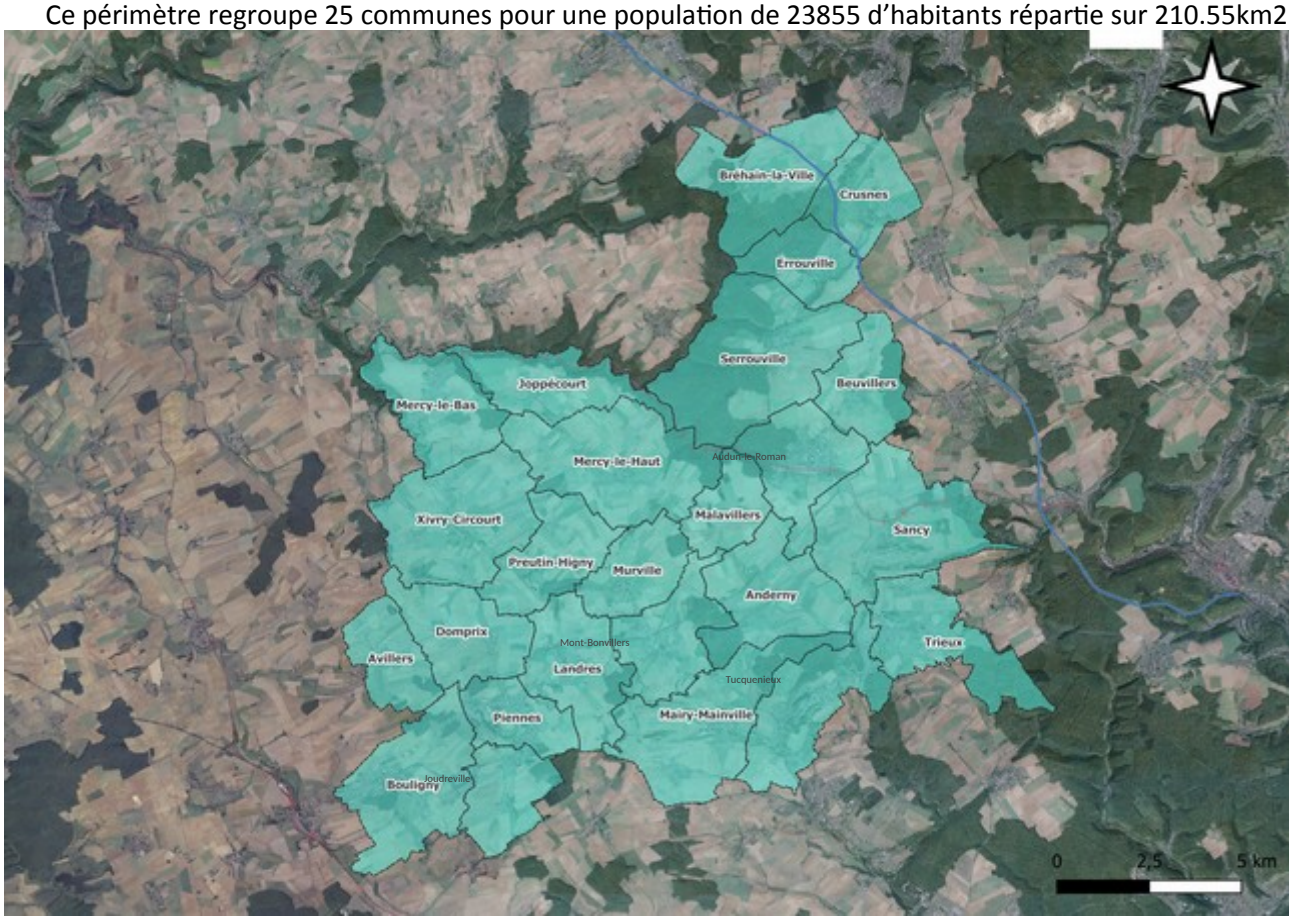


Figure 1 : Territoire Cœur du Pays-Haut

- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE *(que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)*

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
Contrat de transition écologique (CTE)	9 Juillet 2019	Pays du bassin de Briey
Contrat de ruralité	10 mars 2017	CPH
Contrat Territoire d'Industrie	19 novembre 2019	EPCI nord 54 et nord 57
Contrat France Mobilité	2 Octobre 21019	EPCI CPH

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.
Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

1. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 Stratégie inter-PTRTE : Bassin Nord Lorrain

Espace Briey-Longwy-Thionville-Metz

Face aux transitions économiques, sociales, écologiques et numériques de notre temps, nos territoires doivent, plus que jamais, renforcer leurs capacités à développer, inventer, innover et ainsi, offrir à nos populations et à nos entreprises, les services qu'elles attendent par la mise en oeuvre de politiques publiques dont ils sont les premiers acteurs.

Si notre environnement change, nos territoires doivent de la même façon évoluer et s'adapter en développant de nouveaux modes de faire.

L'action publique ne peut donc plus être enfermée dans la stricte notion d'intercommunalité dans des frontières ou des limites administratives y compris départementales.

Il convient de prendre en compte l'espace pertinent qui est celui du bassin de vie ou de l'espace cohérent où s'expriment les liens de solidarité et les éléments fondateurs d'un destin commun.

Il convient donc de raisonner en territoires de projets et de transcender les notions formelles de limites et de frontières administratives ainsi que de périmètres institutionnels.

L'ambition exprimée ici est de faire reconnaître, et de faire vivre, l'entité naturelle et cohérente que constitue l'espace Briey - Longwy - Thionville - Metz. C'est à cette échelle que pourront se développer nos initiatives communes. C'est à cette échelle que nous saurons faire de nos interdépendances des complémentarités et des atouts pour tous ceux qui y vivent, y étudient, y travaillent et y investissent.

Cet espace, c'est le pôle d'équilibre dans une grande région transfrontalière où le Grand-Duché de Luxembourg occupe une place centrale.

Cet espace, c'est celui de 800 000 habitants, de plus de 260 000 emplois, au coeur d'un axe Ouest-Est (Bassin parisien – Vallée du Rhin) et du corridor européen Nord-Sud qui irrigue puissamment l'Europe dans sa façade occidentale.

Cet espace, c'est celui des migrations pendulaires de plus de 120 000 actifs qui se rendent, chaque jour, pour leur travail principalement au Grand-Duché de Luxembourg et aussi en Belgique et en Allemagne.

Cet espace, c'est celui d'une croissance démographique réelle quand le phénomène inverse est observé chez nos voisins.

Cet espace, c'est celui d'un territoire à vocation industrielle avec une concentration exceptionnelle de filières d'excellence dans les domaines de la sidérurgie et des matériaux, de l'automobile, de la métallurgie, de la logistique et de l'énergie. Il compte aussi trois des cinq plus grandes usines du Grand Est avec les sites de Stellantis, ArcelorMittal et Renault Sovab.

Cet espace, c'est un puissant pôle de services, dans les domaines de la santé en particulier, avec un maillage exceptionnel d'établissements et une offre complémentaire riche en matière de soins.

Cet espace, c'est un formidable vivier de compétences avec un écosystème varié en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de formations qualifiantes en toutes disciplines.

Cet espace, c'est aussi une géographie unique de vallées, de coteaux, de plateaux, de forêts et de territoires agricoles où se côtoient tous les types de productions et d'élevages.

Cet espace, c'est un héritage patrimonial unique avec notamment son patrimoine bâti, façonné par une histoire tourmentée, une histoire militaire et industrielle où le destin de l'Europe s'est souvent joué.

Cet espace, c'est aussi celui d'un creuset de populations venues de toute l'Europe, et au-delà, pour y travailler et y fonder les foyers des Lorrains d'aujourd'hui, riches de leurs racines et de leurs cultures.

Cet espace, c'est enfin celui d'un laboratoire territorial à ciel ouvert : smart city, hydrogène, multimodalité, réseaux de villes transfrontalières, valorisation des ressources et des déchets, conquête des friches industrielles, lutte contre l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité ... Nombreux sont les sujets et les projets sur lesquels les acteurs de Lorraine nord font figure d'exemple.

Cet espace est le nôtre : nous sommes comptables de son avenir et de celui des populations qui y vivent et y travaillent.

C'est avec un optimisme et une volonté qui vont chercher loin dans nos racines communes, dans un passé fait de souffrances et d'épreuves toujours surmontées mais aussi dans une perspective de développement et de progrès que nous décidons de sceller ce pacte commun.

C'est la première fois que nos seize intercommunalités mettent en place une réflexion commune et s'engagent à formuler des propositions et des actions partagées sur cet espace de vie et de projets. Des groupes de travail appelés à dessiner cette stratégie se réunissent à présent, croisant thématiques et territoires.

La question du phénomène transfrontalier est au premier rang de nos enjeux partagés tant celui-ci a un impact sur de multiples sujets : économie, formation, mobilités… Plus de 100 000 travailleurs frontaliers se rendent chaque jour de nos territoires vers le seul Luxembourg. Demain, ils seront potentiellement 150 000, sans compter une démographie allemande en baisse qui nécessitera également le recours à une main d'oeuvre qualifiée venue de l'extérieur, et en particulier du nord lorrain. Il est donc essentiel que nous puissions désormais collectivement définir nos priorités politiques et nous organiser afin de faire valoir nos propositions, tant auprès des autorités luxembourgeoises, sarroises et belges qu'auprès de l'Etat et de nos partenaires du Grand Est. C'est notamment la fonction dévolue aujourd'hui au Pôle Métropolitain Frontalier, regroupant 9 intercommunalités frontalières, dont le rôle de porte-parole des collectivités de son territoire est reconnu.

Les mobilités sont un enjeu stratégique, notamment à la lumière de la position géographique de notre bassin de vie.

Sur ce sujet, il nous faut apporter des réponses qui permettent de résoudre les difficultés des liaisons nord-sud, voire est-ouest. S'il est nécessaire de nous mobiliser sur le sujet des infrastructures routières (A31bis et les voies parallèles, A30 et VR52, etc.) et de leur financement, nous devons tout autant chercher à développer le ferroviaire afin de répondre à la hausse du trafic avec, notamment, la mise en oeuvre d'un Réseau express métropolitain (REM) Metz-Luxembourg. Il convient également de veiller à conserver les capacités offertes par les voies ferrées reliant notre bassin de vie à Trêves et Sarrelouis. Le développement du fret ferroviaire contribuera à affirmer notre excellence logistique, qui peut s'appuyer également sur les offres multimodales que propose notre territoire, avec les ports de Metz et Thionville-Illange et les sites secondaires bordant la Moselle jusqu'aux frontières sarroise et luxembourgeoise. Il sera encore indispensable d'afficher une position commune sur les enjeux de connexions TGV et réseau régional, ainsi que sur la gare Lorraine TGV et l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine. Enfin, évoquer les mobilités, c'est aussi se pencher sur les coordinations entre les réseaux de transports collectifs et les réseaux de covoiturage ou sur les liaisons cyclables, afin de promouvoir les logiques de boucle de mobilité interterritoriale et transfrontalière.

La question des infrastructures de mobilité ne saurait être déconnectée de la nécessité de travailler ensemble au développement de sources d'énergie alternatives, notamment en développant une filière hydrogène vertueuse et durable. Cette technologie est portée depuis des années au travers de différentes initiatives locales qui ont déjà reçu le soutien de grands groupes industriels. Cette filière, si elle se développe, peut contribuer à modifier en profondeur nos modes et usages en synergie avec la filière électrique automobile portée notamment par Stellantis au coeur de notre bassin. Nous avons le potentiel pour devenir la première région « Hydrogène » de France et voir se développer des unités locales de production.

Il s'agit là d'un exemple de ce qui doit rendre notre territoire compétitif, au coeur des mutations en cours, et s'appuyant sur un réseau de formations qualifiantes ambitieux et de haut-niveau. Ce territoire compétitif existe déjà au travers de nos spécialisations industrielles, que ce soit dans les matériaux, l'automobile, les métiers de la mécanique, de la métallurgie, de l'énergie.

Dans tous ces secteurs nous devons avoir l'ambition de nous inscrire dans la démarche régionale d'industrie du futur. Pour cela, nous pouvons d'ores et déjà prendre appui sur notre potentiel académique et de recherche de très haut niveau, que ce soit sur le plan universitaire, où un rééquilibrage nord-sud est indispensable, mais aussi sur le plan des grandes écoles qui donnent un caractère unique à notre territoire. Ce potentiel, nous devons aussi le renforcer en intégrant le fait que notre bassin d'emploi s'étend de l'autre côté des frontières belge, luxembourgeoise et allemande.

Ce territoire compétitif, nous devons en renforcer l'attractivité. Nous bénéficions d'un potentiel touristique et culturel exceptionnel qui s'inscrit dans son histoire et ses usages dans une logique interterritoriale avec nos voisins européens. L'histoire a façonné notre bassin et nous a laissé un patrimoine d'une grande variété et d'une grande originalité. La nature, elle aussi, a façonné notre environnement et nous offre des lieux d'exception, ainsi qu'une biodiversité riche. Nous disposons déjà d'équipements culturels et touristiques de haut niveau, que ce soit dans le domaine des loisirs, de l'art, ou des sciences. Notre bassin de vie représente l'échelon pertinent pour mettre en valeur de manière ambitieuse et coordonnée les différents atouts de notre territoire. Nous aurons aussi à réfléchir à une offre d'hébergement complète qui permette d'attirer demain toutes les catégories de visiteurs.

Notre territoire dispose de nombreux atouts qui lui confèrent des potentialités uniques et nous devons aussi en faire un bassin de vie en transition au service de ses habitants. La première de ces transitions est énergétique et porte sur la production de l'énergie. Parallèlement au développement d'une filière hydrogène, il est nécessaire de travailler sur la production d'énergies renouvelables au profit de nos collectivités et de nos concitoyens. Cette production pourrait aussi s'appuyer sur les déchets dont la gestion globalisée est une véritable opportunité d'assurer une meilleure collecte et une meilleure valorisation. La filière bois constitue également un secteur à valoriser fortement.

Enfin, l'histoire industrielle et minière de notre territoire nous amène aujourd'hui à disposer de bassins miniers ennoyés, représentant un gisement exceptionnel d'eau.

Nous voulons collectivement garder la maîtrise publique de ce bien commun élémentaire qui sera un facteur d'attractivité important à l'avenir.

Le bien-être de nos concitoyens passe aussi par une action très forte au niveau de la santé. Au coeur de la crise sanitaire que nous vivons, nous voyons à quel point cette question est primordiale. Elle suppose une action de prévention forte tant auprès des jeunes qu'auprès des publics plus âgés. Elle implique une action volontariste afin de cartographier les « déserts médicaux » et de permettre à chacun de nos concitoyens de trouver une réponse médicale ou paramédicale de proximité, dans une logique de complémentarité entre les offres privées et publiques, et qui pourra également présenter un caractère transfrontalier. Elle nous demandera aussi de réfléchir à la question de l'hébergement des séniors afin de permettre à chacun de trouver une situation adaptée à ses besoins et ses moyens. Cela demande, enfin, que nous définissions un programme ambitieux et concerté avec nos voisins en matière de formations médicales et sanitaires, tout en profitant de cette opportunité pour renforcer l'universitarisation du CHR Metz-Thionville.

Notre mobilisation collective devra également porter sur les enjeux liés au numérique. L'ensemble des éléments développés ci-avant ne trouveront une pleine efficacité qu'avec un système de gestion de la donnée qui permette d'optimiser à la fois la question des mobilités, la production d'énergie, l'utilisation de recharges électriques, les questions de santé… Les initiatives déjà existantes sur le territoire doivent nous permettre d'essaimer rapidement et de déployer ces technologies et outils sur tout notre bassin de vie. Demain, le nord lorrain pourra être un territoire 4.0, connecté, au service de ses habitants et des services qui peuvent leur être rendus.

1.2 Pôle Métropolitain Frontalier

Le 1er janvier 2019, les Communautés d'Agglomération de Thionville Portes de France, Longwy, Val de Fensch, les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan, Pays-Haut Val d'Alzette, Cattenom et Environs, Cœur du Pays-Haut et Terre Lorraine du Longuyonnais ont créé le Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain (PMFNL).

Il s'agit d'un syndicat mixte fermé, qui regroupe 8 EPCI situés en 1ère et en 2ème ligne des frontières luxembourgeoise, belge et allemande et qui présente au moins 30% de travailleurs frontaliers dans leur population active Ce PMF, en accord avec l'Etat, a pour objectif principal d'être le porte-parole des collectivités locales dans le dialogue transfrontalier. Il est le lieu de vie de 340 000 habitants, dont plus de 72 000 travailleurs frontaliers (soit en moyenne 52 % de la population active – chiffres de 2016), et représente alors le territoire de proximité des frontières dans ses enjeux de vie quotidienne.

CONTEXTE/ENJEUX

Alors que se profile la quatrième révolution industrielle, décrite comme la rencontre entre « le monde du physique, du numérique, du biologique et de l'innovation », le territoire doit également composer avec une nouvelle ère, théâtre de profonds changements : *l'Anthropocène.* Deux siècles d'industrialisation et une mondialisation basée sur l'exploitation des énergies fossiles et des ressources planétaires pour une croissance « infinie » dans un monde fini, sont à l'origine, d'une part, de la destruction des écosystèmes planétaire à une échelle et à un rythme jamais égalé et d'autre part, de l'accélération du réchauffement climatique qui accentue le changement climatique. Ce contexte a une répercussion sociétale importante. Les enquêtes d'opinions démontrent que les citoyens de notre pays éprouvent une préoccupation grandissante pour le changement climatique. Émerge alors une ambition sociétale et politique forte, l'atteinte de la neutralité carbone à l'échelle de notre pays (et par extension du monde). Il s'agit là d'une des réponses à apporter face à l'urgence des situations environnementales et climatiques actuelles et à venir. Ce concept aux contours parfois flous est à l'origine de stratégies parfois inégales et très hétérogènes. En outre, notre capacité collective à satisfaire cet objectif est conditionnée par l'appropriation du concept aux différentes échelles locales d'un territoire (Région, Département, communes) afin de le rendre opérant.

Ce défi climatique, Coeur du Pays Haut en fait la clef de voûte de sa stratégie de développement de son territoire et par extension du territoire PMF. CPH souhaite avoir un rôle moteur, notamment en articulant les différents échelons d'actions, afin de rendre tangible auprès des citoyens l'objectif de neutralité carbone mais également la transition énergétique et la transition écologique au sein des territoires du Pôle Métropolitain Frontalier. La traduction concrète de cette exigence passe par une transformation profonde de l'approche même du territoire en insistant sur les dimensions socio-comportementales et politiques des transitions pour finalement considérer l'opportunité que ces évolutions représentent pour CPH et plus largement pour le Territoire Nord Lorrain jusqu'au Luxembourg.

Nos territoires sont des systèmes organisationnels vivants qu'il est impossible de simplifier. Nous devons alors accepter leur complexité afin de les transformer durablement. Cette complexité n'est pas seulement liée à la multiplicité des acteurs, mais bien à leur multiplicité dans un cadre spatial au sein duquel la mobilité est une nécessité maintenant avérée et les contraintes multiples. Selon cette approche globale, nous tenons compte des hommes, des femmes, et de ce que nous appelons la complexité

organisationnelle, mais également, simultanément, de la complexité spatiale (nous ne travaillons pas où nous habitons, nous ne consommons pas où nous travaillons, nous devons joindre des lieux en permanence, etc.), les deux s'inscrivant dans une complexité idéelle (le regard que nous jetons sur les lieux, sur nous-mêmes et sur les autres, etc.) et temporelle (nous sommes contraints par les questions d'accessibilité, de simultanéité, de fréquence, de rapidité, etc.). Aussi, vient s'ajouter la systémique à la fois de l'approche du territoire mais également des phénomènes auxquels ils sont confrontés. Une nouvelle approche de notre transition est alors nécessaire afin de saisir le caractère transversal et la dimension systémique des enjeux liés aux crises économiques, écologiques, climatiques et sociales.

C'est ainsi que cette nouvelle approche se doit d'être socialement juste, démocratiquement acceptable, tout en étant géographiquement articulées et différenciées. Socialement juste car l'effort doit être équitablement réparti en fonction des ressources et de l'empreinte carbone de chacun, démocratiquement acceptable et territorialement différenciée, car il ne peut y avoir un schéma uniforme de transition sans tenir compte des singularités territoriales. Dans notre région où les ressources, les contraintes et les modes de vie peuvent grandement varier, les solutions devront être adaptées aux caractéristiques propres de chaque territoire local tout en étant articulées entre elles afin d'en garantir la cohérence globale, la transversalité et la systémique.

Cette nouvelle approche nécessite alors de réinvestir les instruments de l'action publique, de mener des politiques structurelles d'ampleur, en étroite relation avec les expériences concrètes du terrain et le nécessaire passage à l'échelle européenne avec nos territoires luxembourgeois limitrophes. Ce mouvement de redéfinition géographique du territoire CPH et des territoires PMF œuvrent à une recomposition des ressources locales sur la base de relations repensées, et à l'émergence de solutions spécifiques nouvelles en terme d'énergie, d'écologie, de mobilité, d'urbanisme, de santé, d'emplois, de transformation numérique, de cultures, de tourisme. S'appuyant sur la nouvelle dynamique des PTRTE , la CC CPH appréhende avec enthousiasme et détermination les nouvelles manières de produire, vivre et consommer, sources d'inspiration pour des futurs possibles et désirables, basées sur le multi-local, la collaboration et fruits de nouvelles solutions. Une dynamique d'accumulation progressive d'expériences multi-locales est lancée, en témoigne la stratégie de notre territoire qui tient compte des différentes échelles territoriales et de leurs enjeux respectifs.

2. STRATEGIES DU TERRITOIRE:

2.1 Stratégie de positionnement

2.1.1 Une approche territoriale sur trois échelons

En 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), appareil directeur mondial de la planification climatique, privilégiait la souveraineté des États territoriaux ancrant la politique territoriale dans la planification du changement climatique. 29 ans plus tard, force est de constater que les changements climatiques transcendent les frontières politiques et invitent logiquement à une action collective. Par ailleurs, l'Accord de Paris sur le climat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) reconnaît que les régions locales et infranationales sont des acteurs essentiels pour atteindre les engagements internationaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La littérature scientifique et les preuves empiriques indiquent que la gouvernance climatique à plusieurs niveaux, dont le territoire, est un facteur crucial pour impliquer les niveaux infranationaux dans la réalisation des objectifs nationaux et internationaux et ainsi éviter les écarts politiques entre l'action locale et les cadres nationaux. Récemment, les objectifs de l'UE et le programme Green Deal confirment le rôle crucial que les villes, les régions et les autres autorités infranationales, ainsi que la société civile, doivent jouer dans la lutte contre le changement climatique.

Aussi, depuis 2020, la pandémie de COVID-19 a bouleversé nos modes de vie et semble ouvrir la voie à une transformation du paradigme sociétale actuel tout en renforçant le sentiment grandissant d'incertitude sur l'avenir et la complexité du monde vivant. Cette crise questionne nos mœurs, nos

normes, notre rapport à la nature et à l'énergie, notre gouvernance et exacerbe l'impact anthropogénique sur la vie. Cette pandémie marquera l'esprit collectif et l'imaginaire d'une génération au moins, comme ce fût le cas avec les guerres. Au-delà de ses répercussions sur les économies, les systèmes éducatifs et les sociétés, la pandémie a également influencé la recherche et notre regard sur le changement climatique. Ces effets systémiques sont vastes, de grande envergure et complexes comme pour le changement climatique. La dynamique du changement climatique à l'instar de celle de la pandémie est bien transfrontalière, provoquant des problèmes interconnectés dans de multiples systèmes sociétaux au sein même d'un territoire régional. Il apparaît donc nécessaire d'articuler les réponses aux différentes échelles territoriales.

En outre, le premier échelon se trouve au niveau de la région Grand –Est. Elle jouit d'une singularité qui en fait une région stratégique au cœur de l'Europe. Elle possède une frontière avec 4 pays et est entourée de 6 entités principales : la Région Wallonne, le Grand-duché du Luxembourg, le Land de Sarre, le Land de Rhénanie-Palatinat, le Land du BadeWurtemberg et la Suisse du Nord-Ouest avec lesquels elle peine à suivre l'évolution positive des résultats socio-démographiques et économique (au regard des principaux indicateurs démographiques, seule la population a évolué de manière favorable en Grand Est (+94000 habitants), malgré un solde migratoire déficitaire (-62 000 personnes), tandis que la population d'âge actif (-20000) et le nombre d'emplois (-63000) baissaient.). La région est donc à l'écart de la dynamique de la dorsale européenne avec un nombre « d'actifs » a en baisse de - 0,6%. Aussi, en plus des 760 km de frontières, la région possède environ 170 000 travailleurs frontaliers résident dans la région, soit 45% des 353 000 travailleurs frontaliers français. Le Luxembourg est la première destination (80 000) et le Nord lorrain est le secteur le plus impacté par le dynamisme luxembourgeois Ce fait frontalier est à la fois une chance qu'il convient de valoriser, d'en saisir la complexité sociodémographique, économique et d'en étudier les évolutions afin de renforcer les liens de coopérations positives entre les villes et métropoles transfrontalières. Mais, il est également la source de nombreuses contraintes et impacts négatifs à l'échelle macro comme à une échelle plus locale, par exemple en générant un flux très important de véhicules, induisant une sollicitation très importante des infrastructures sur les différents territoires, ou bien en favorisant l'exode de nos talents, en accroissant la pression sur les ressources naturelles, la santé, accentuant notamment les difficultés de gouvernance.

Ensuite le second échelon est celui du département de la Meurthe et Moselle. Il est un bassin de vie traversé par la frontière, soumis au flux pendulaire des travailleurs frontaliers, avec des densités urbaines et démographique parfois très élevées, un autosolisme très marqué. A cela vient s'ajouter le poids de l'histoire du département et particulièrement le Nord Lorrain qui a bâti durant le siècle dernier sa croissance sur l'industrie sidérurgie au rythme de vie et de disparition des mines et usines. L'effondrement du bassin ferrifère, les évolutions technologiques, la conjecture économique, la situation topographique, la mono industrie, ont précipité, depuis plus de 30 ans, une évolution dégradée du territoire, qui est devenu une « aubaine résidentielle » pour le Luxembourg. Il est important de noter que le phénomène frontalier impacte des secteurs de plus en plus distants de la frontière, jusqu'à 50 km parfois.

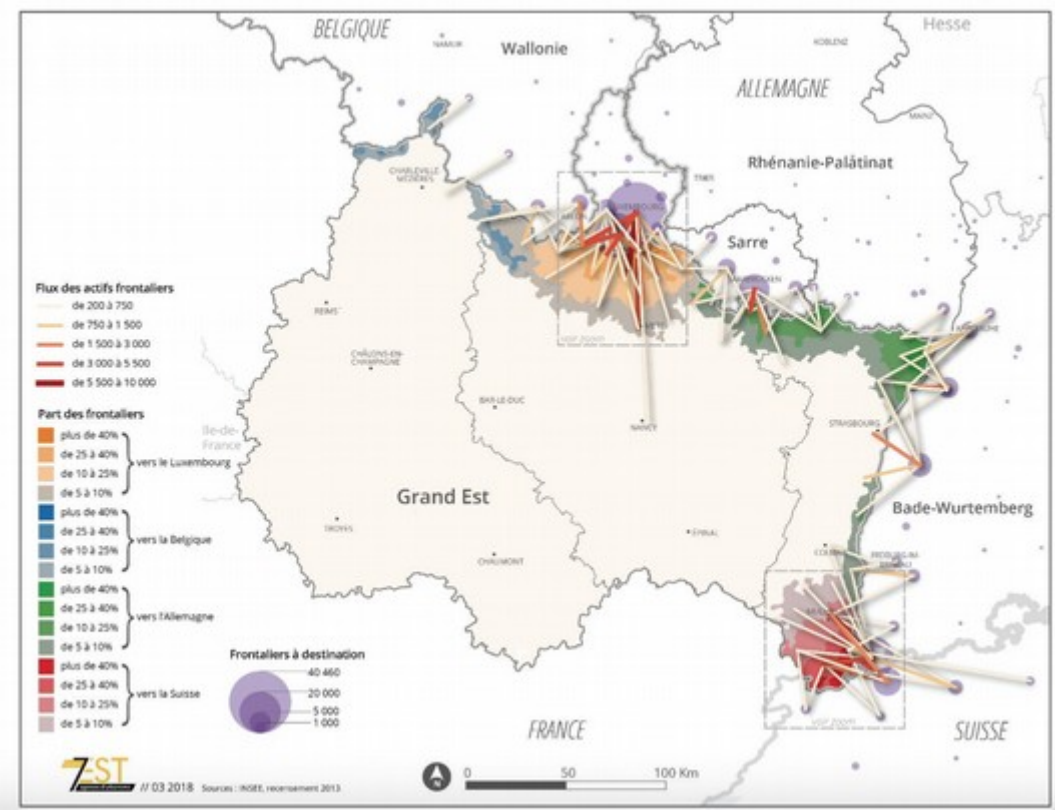


Figure 2 Flux de déplacement frontaliers

Au sein de cette région et de ce département, la Communauté de Commune Coeur du Pays Haut s'ancre dans l'espace Nord Lorrain « Briey - Longwy - Thionville - Metz .
Cet espace fait partie des secteurs les plus concernés par le fait transfrontalier, impacté par le dynamisme luxembourgeois dit d'« aspiration » Cette typologie est spécifique au Nord Lorrain, dont la proximité immédiate avec le Luxembourg génère une attraction très forte et donc des taux de frontaliers élevés (>30%), une grande partie de ces territoires faisant désormais partie de l'aire urbaine fonctionnelle de Luxembourg . La métropolisation de Luxembourg est telle (développement de l'immobilier de bureau, projet de nouvel hôpital, plateforme logistique de Bettembourg) qu'elle limite fortement le développement économique de ces territoires et les place en situation de quasi-dépendance. Alors que ces territoires connaissent un dynamisme démographique indéniable (croissance de la population et des actifs), leur emploi est en baisse.

C'est donc à ce troisième échelon du basin « Briey - Longwy - Thionville - Metz » que nous souhaitons nous inscrire afin de développer et articuler les initiatives communes tout en tenant compte de l'échelle méso « Territoire Meurthe et Moselle » et de l'échelle Macro « la Région Grand Est. En effet, Coeur du Pays Haut est très fortement impacté par les facteurs des trois niveaux territoriaux, l'exode des travailleurs vers le Luxembourg en est l'illustration concrète. Elle génère sur notre territoire, un flux domicile travail très important soulevant des enjeux sanitaires, économiques, sociaux et environnementaux des plus prégnants. Les vestiges de l'industrie sidérurgique et minières sont un autre élément d'impact sur le territoire Cœur du Pays Haut.

Au regard de ce contexte, le PTRTE peut être le catalyseur, pour les intercommunalités du Bassin Nord Lorrain incluant Coeur du Pays Haut, d'une pérennisation de la compréhension mutuelle des dynamiques frontalières et transfrontalières passées et à venir afin de mener des politiques adaptées aux situations territoriales mises en évidence précédemment. Il est aussi le socle pour réaliser un exercice prospectif qui devra permettre de dessiner et d'imaginer des profondes mutations sociodémographiques, énergétiques, environnementales et économiques qui se dessinent à horizon

2030-2035 et qui entraineront des bouleversants de grande échelle. Ainsi, émergent tout naturellement plusieurs axes stratégiques pour les seize intercommunalités, représentés ci-dessous :



Figure 3 Axes stratégiques intercommunaux

Bien que les facteurs aient une dimension systémique, la démographie est un enjeu de premier ordre pour le Territoire CPH et plus largement pour le bassin Nord Lorrain, faisant émerger de nombreuses questions. La première concerne la réponse aux besoins de main d'œuvre dans une dynamique future de décroissance des personnes d'âge actifs. Cet enjeu est étroitement corrélé à la capacité du bassin à fonctionner en réseau dans la proximité et à distance afin de produire des ensembles urbains cohérents, gages d'attractivité et de capacité à innover notamment grâce aux flux de connaissances et compétences échangés et partagés, avec une capacité prospective qui permet par exemple d'imaginer les filières d'emplois de demain autour d'axes forts comme la mobilité, l'énergie, l'agriculture, l'environnement. Cela nécessitera une co-construction des indicateurs d'attractivité et d'innovation, un renforcement notamment des coopérations scientifiques et technologiques entre acteurs publics et privés. Ces orientations auront un impact direct et indirect sur le volet économique et donc sur l'attractivité du territoire. Ces enjeux stratégiques devront se décliner en capacité d'action inter dépendantes et essentielles pour s'inscrire dans une trajectoire de neutralité territoriale. Par effet rétroactif, ces actions influencent les enjeux stratégiques précédemment présentés.

Les crises modernes que nous traversons et qui se profilent vont s'étendre sur des durées prolongées avec des dynamiques de plus en plus transfrontalièreS, affectant simultanément de multiples systèmes, secteurs et fonctions sociales de maintien de la vie. Aussi la CC CPH se veut être un territoire au cœur des transitions pour répondre à ces défis et faire face aux crises.

2.1.2 La CC CPH, au cœur du Territoire Nord Meurthe et Mosellan : présentation et enjeux locaux.

Tout d'abord les situations administrative, géographique, démographique du territoire sont les suivantes : La CC CPH est une communauté de communes interdépartementale située en Meurthe-et-Moselle et en Meuse, créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Audunois (14 communes) et de l'EPCI du Bassin de Landres (11 communes). Le territoire appartient à la région naturelle du « Pays-Haut », vaste plateau entaillé par de nombreuses vallées. Il dispose d'une situation avantageuse, avec la proximité du Grand-Duché de Luxembourg, de la Belgique et du sillon

mosellan comme le montre la carte ci-dessous. Il se compose de 25 communes dont 1 commune meusienne et se caractérise par une hétérogénéité urbanistique marquée par « l'audunois » pour une partie très rurale du territoire, composée de villages et d'un bourg structurant (Audun-le-Roman) et par « le Piennois » plus urbanisé, avec 4 communes à plus de 2500 habitants (Piennes, Bouligny, Trieux et Tucquegnieux) dont une conurbation (Piennes, Bouligny, Landres et Joudreville).

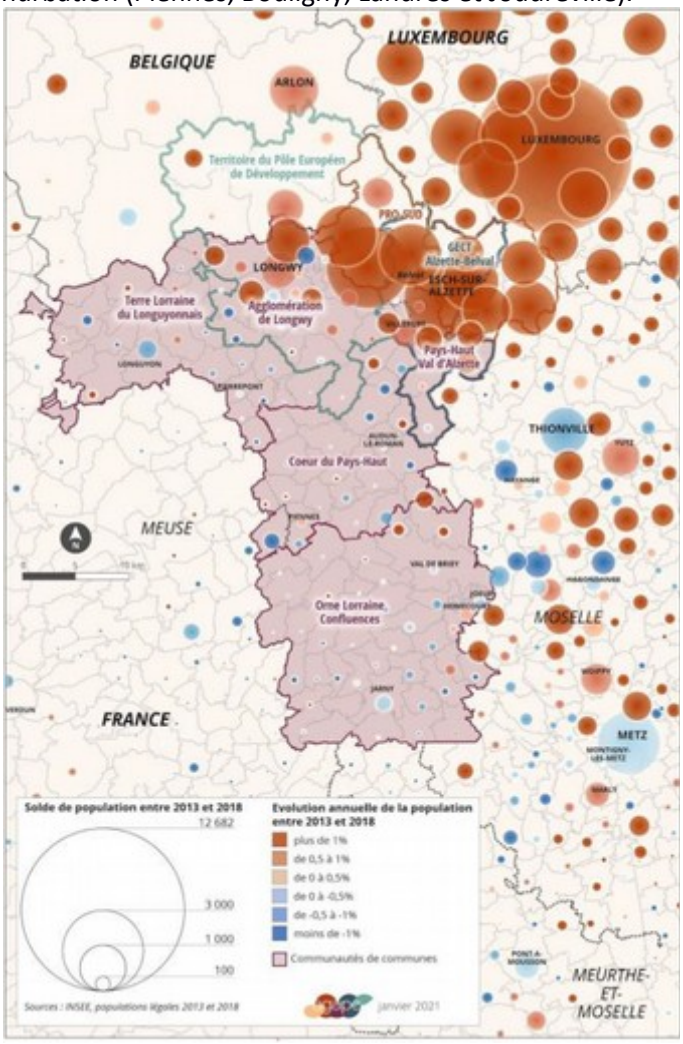


Figure 4 Population du territoire et sa répartition

Au dernier recensement de 2019, le territoire compte 23 855 habitants. Au vu du SCOT, la population se concentre sur les communes d'Audun-le-Roman, Bouligny, Piennes, Trieux et Tucquegnieux. En l'occurrence, un peu plus de 40% de la population se concentre dans les pôles d'équilibre, 25% dans les pôles de proximité et 35% dans les villages. Plus en détail,

- 4 Pôles d'équilibre :Audun-le-Roman, Bouligny, Piennes et Tucquegnieux ;
- 4 pôles de proximité :Crusnes, Landres, Mercy-le-Bas et Trieux ;
- 17 villages :Anderny, Avillers, Beuviller, Bréhain-la-Ville, Domprix, Errouville, Joppécourt, Joudreville, Mairy-Mainville, Malavillers, Mercy-le-Haut, Mont-Bonvillers, Murville, Preutin-Higny, Sancy, Serrouville et Xivry-Circourt.

Il n'y a donc pas de ville-centre administrative ainsi les services doivent être répartis sur l'ensemble du territoire

En outre, 73 % de la population sont des actifs et le taux de chômage atteint 10 %. 58 % des actifs sont des employés et ouvriers alors que les professions intermédiaires représentent 18 % des actifs et que les artisans, commerçants, chefs d'entreprises, les cadres et les professions intellectuelles supérieures représentent respectivement 13% et 8 % des actifs occupés. De plus, le territoire est directement concerné par le phénomène transfrontalier qui impacte directement l'emploi, les mobilités et le logement. Ainsi, en

2020, on dénombrait sur la CC CPH un total de 4 100 travailleurs frontaliers avec le Luxembourg. Au-delà de la concurrence du Luxembourg, le territoire va devoir composer avec la croissance d'un territoire frontalier, le territoire de l'Opération d'Intérêt National Alzette/Belval. Il ambitionne la construction de 8 600 logements pour un solde démographique de 20000 habitants supplémentaires,

Ainsi, se dégage deux principaux enjeux : Un territoire soumis à la forte concurrence luxembourgeoise ainsi que de la communauté d'agglomération du Grand Longwy et l'intercommunalité OLC ; Un territoire avec une dynamique dissonante : un Nord influencé par les dynamiques transfrontalières avec le Luxembourg et un Sud plus en retrait davantage tourné vers OLC et la Meuse.

Ensuite, la situation de l'habitat et du foncier du territoire évolue au regard du Scot Nord 54 qui a fixé un objectif de croissance démographique de 18 000 habitants à horizon 2035, par la production de 19 000 logements, tout en réduisant la consommation foncière passée pour l'ensemble du territoire du SCoT. Ainsi pour la CC CPH il s'agit de produire 2300 logements à horizon 2035, dont 1620 sur la période 2021-2035, tout en respectant les équilibres territoriaux et en s'inscrivant dans la stratégie nationale ZAN. Cette stratégie, Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience, publiée au JO le 24 août 2021. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à la fin de la décennie, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. La zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Une ambition partagée à l'échelle européenne par le "no net land take", à horizon 2050. Au-delà de la construction de nouveaux logements, le territoire est soumis à une importante nécessité de poursuivre activement la lutte contre la précarité énergétique en accompagnant les citoyens dans la rénovation des logements tout en montrant l'exemple par une réhabilitation et rénovation des bâtiments publics notamment grâce à l'AMI SEQUOIA ou encore au travers la redynamisation des bourgs avec le soutien du programme "Petites Villes de Demain" pour les communes de Piennes et Bouligny. Plus précisément Piennes fait l'objet de plusieurs dispositifs d'aides qui visent à satisfaire deux objectifs : celui de la qualité de vie existante (nombreux équipements et services publics, ville calme et solidaire), et lutter contre la forte vacance commerciale.

Ainsi, à l'échelle du territoire, l'enjeu principal pour la décennie à venir est de développer une politique plus forte en matière d'habitat afin de trouver des leviers d'actions contre la forte vacance et la présence d'un important parc de logements anciens et vétustes, notamment de cités minières souffrant d'une image dévalorisée. Une des pistes étudiée est l'identification et la valorisation des friches du territoire.

D'autre part, la situation environnementale du territoire est la suivante. Le territoire de Coeur du Pays Haut se trouve entre les Côtes de Moselle à l'Est et les Côtes de Meuse à l'Ouest. Sa particularité première se trouve dans son réseau hydrographique. En effet, les cours d'eau de CPH sont en tête de 2 bassins versants, et donc positionne le territoire de manière stratégique via la compétence GEMAPI dans la lutte contre le risque inondation. Des enjeux liés à la ressource en eau de plus en plus fort au regard de l'évolution climatique. Les zones humides représentent 7,2 % du territoire. Ces caractéristiques renseignent sur la présence de continuités écologiques sur le territoire de Coeur du Pays Haut, ainsi que des réservoirs de biodiversité identifiés par le SCoT Nord 54. Cela se traduit par 14 % d'espaces de nature remarquable (ZNIEFF type 1 et 2) sous statut de protection (ENS, zones humides prioritaires du SAGE, sites du CENL)et cinq espaces naturels sensibles (4% de la superficie du territoire) identifiés par le département 54. Il est à noter que la Vallée de la Crusnes, de la Pienne et du Woigot sont identifiées dans la Trame Verte et Bleue comme continuités principales.



Figure 5 Espaces naturels

Ainsi, à l'échelle du territoire, les enjeux sont de poursuivre la valorisation et protection des réservoirs de biodiversité, de renforcer la protection, la gestion de la ressource eau, qui, avec le changement climatique, sera un facteur majeur de son impacts économiques, environnementaux et sanitaires.

Enfin, la situation du territoire le soumet aux impacts important de la mobilité. Le territoire est marqué par une très forte mobilité en interne et en externe, notamment en direction du Luxembourg. L'usage de la voiture et notamment l'autosolisme est très dominant au détriment des mobilités actives ou partagées et cela quelques soient les usages et besoins. Par conséquent, les transports en commun sont presque absents de l'ensemble des déplacements « non-contraints », mais encore la voiture atteint la part de 87% pour les déplacements domicile-travail. Les déplacements de l'ordre de 78000 par jour se font au sein du territoire pour la grande majorité avec néanmoins environ 4000 déplacements transfrontaliers vers le Luxembourg. Cette addition des flux engendre une saturation des réseaux routiers. A cela s'ajoute une diminution importante de la fréquentation des transports en commun à la fois TER comme autocars malgré une offre diversifiée, la gestion par un syndicat des transports ST2B et une politique dynamique en faveur des mobilités actives.

La mobilité est intrinsèquement liée à la frontalité du travail. Avec une croissance annuelle de +3,3% par an sur la décennie 2010 2020, le territoire de Coeur du Pays Haut affiche une croissance continue du flux de frontaliers, qui en 2040 pourrait représenter plus de 6000 salariés

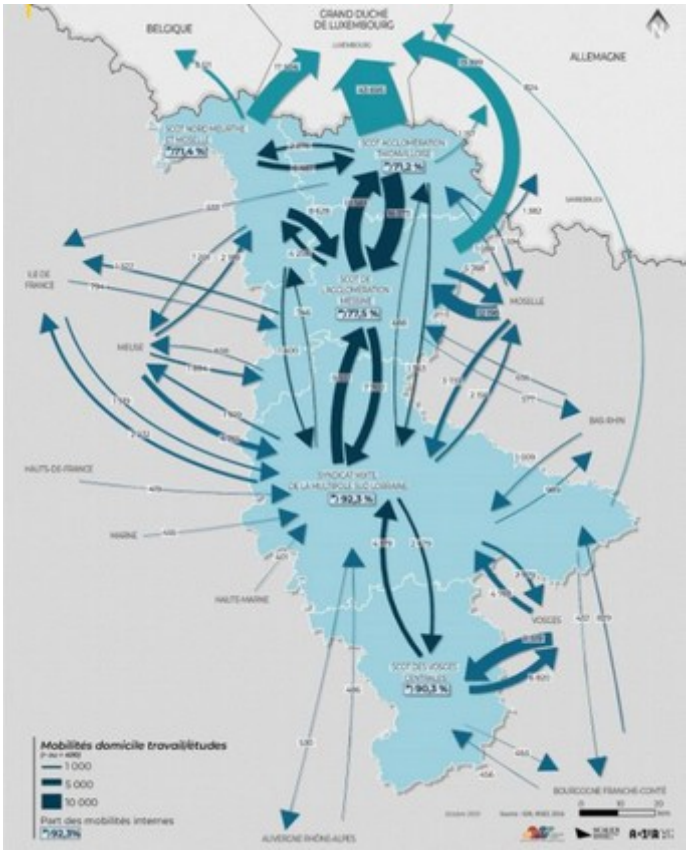


Figure 6 Représentation des flux de déplacements

Ainsi, la mobilité est un sujet à forts enjeux pour le territoire. Il lui faut poursuivre sa stratégie de développement des alternatives à la voiture, pérenniser ses ambitions d'une mobilité de proximité pour toutes et tous, décarbonée et active, tout en renforçant le transfert modal afin d'améliorer la performance de l'ensemble du réseau et lutter activement contre les émissions de GES, la dégradation de la qualité de l'air etc.
En lien étroit avec les questions de mobilité, la relation avec le Luxembourg doit être rééquilibrée, vecteur d'une redynamisation du tissu économique local et permettre de diversifier la stratégie économique.

Ces situations révèlent un sujet important qui est celui de la santé. Grâce à l'Indicateur Révélateur des Inégalités de Santé (IRIS) qui évalue l'état sanitaire, l'offre de soin, les déterminants sociaux et le cadre de vie, il est possible de dresser un état des lieux de la santé de la population du territoire. Il est évalué sur une échelle de 0 (état de santé très défavorable) à 1 (état de santé très favorable). Il apparait alors une très forte disparité au sein même du territoire qui présente un écart entre l'indice le plus favorable (0.640 à Audun-le-Roman) et le plus défavorable (0.389 à Joudreville) supérieur de 0,2 points.

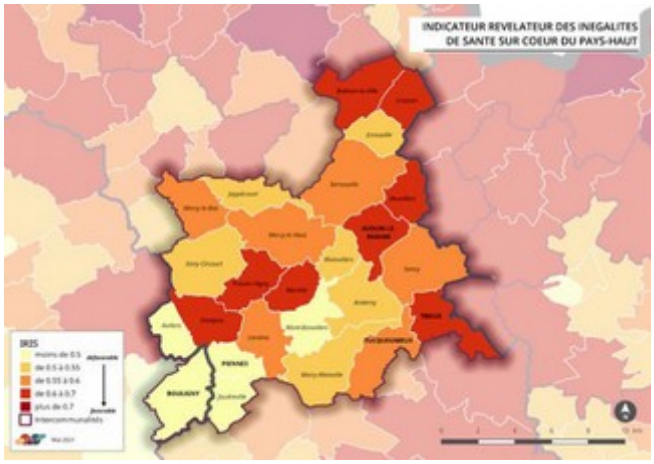


Figure 7 Etat des lieux santé du territoire

A cela s'ajoute également une difficulté dans le déploiement d'infrastructure en faveur d'un accès aux soins, par exemple l'état d'avancement pour l'accès à la fibre n'est que de 49%.

Pour terminer, le territoire poursuit son développent grâce à des projets structurants menés par la CC CPH. C'est ainsi que la dynamique économique et salariale, bien que fragile, semble positive. Elle est le fruit d'une étroite collaboration avec le bassin de Briey, la réhabilitation ancienne de carreaux de mine en zones d'activités industrielles et commerciales, une volonté marquée de soutenir et accompagner l'entrepreneuriat territoriale afin de garder ou permettre l'émergence des talents et des pépites sur le territoire au service du rayonnement économique et de l'attractivité locale. En 2017, le territoire comptait 2878 emplois, soit une baisse de seulement 2% des effectifs par rapport à 2007.
Ainsi le premier enjeu pour l'avenir est d'apporter une réponse à la faiblesse du nombre d'emplois qu'offre le territoire par rapport au nombre d'actifs. C'est là tout l'ambition de la stratégie de transition énergétique du territoire, notamment en relocalisant et développant de nouvelles filières d'emplois dans des domaines d'activités de demain comme par exemple l'Hydrogène, le numérique, le vélo, le panneau solaire, l'écologie etc. Le territoire peut également s'appuyer sur ses 22 zones d'activités qui accueillent près de 70 établissements et environ 20% de l'emploi.
Le second enjeu est alors de penser une nouvelle offre touristique sur le territoire qui n'offre que peu de solutions d'hébergements, ne présente pas d'office du tourisme et qui malgré ses très nombreux atouts paysagers, patrimoniaux et naturels ne propose pas d'offre touristique structurée ni de véritable communication pour l'attractivité touristique. En revanche, conscient de ces faiblesses, la CC CPH mène des réflexions sur plusieurs projets touristiques, notamment afin de promouvoir l'éco tourisme.

En conclusion, l'été 2021 a été marquée par le dernier rapport du GIEC qui démontre que l'activité humaine est la cause principale d'un réchauffement climatique global qui va changer l'intensité et la fréquence des extrêmes météorologiques et climatiques, tout en favorisant la récurrence d'événements d'intensité moyenne. Les effets du changement climatique concerneront aussi bien les populations, que les filières productives, les systèmes financiers, le commerce, les mobilités, etc. A cet égard le rôle des sociétés est donc déterminant mais celui des territoires est prépondérant. Les réponses apportées et mis en œuvre seront le fil d'Ariane de la résilience climatique. Elles se trouvent aussi bien dans l'atténuation, essentielle, que l'adaptation, qui repense les interactions complexes entre nature et sociétés humaines. L'action climatique s'inscrit dans la logique de prévention des catastrophes : la résilience repose sur la capacité à contrôler les chocs et stress en amont et à se préparer à des crises qu'on sait inéluctables. Pour cela, il est à la fois possible d'agir sur les causes et sur les effets des risques climatiques. C'est en ce sens que la CC CPH mène depuis une dizaine d'année une politique ambitieuse de transitions qui ambitionne, à son échelle, d'atténuer les aléas et le réchauffement global – par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'atteinte de la neutralité carbone, et l'adaptation afin de réduire l'exposition et la vulnérabilité du territoire aux impacts.

L'adaptation, tout comme l'atténuation, repose sur une large gamme d'actions qui sont présentés ci-dessou

En complément : La stratégie du territoire met en exergue les défis futurs que CPH devra relever à l'aube des bouleversements climatiques, économiques, sociaux et de la crise énergétique.

Le premier d'entre eux est de nature « **énergétique** » composé de trois axes majeurs :

- Économiser l'énergie et s'émanciper de l'énergie fossile : sobriété – efficacité
- Valoriser les ressources rurales et locales pour la production d'énergies renouvelables ;
- Développer des démarches intégrées autour de ces problématiques pour transformer le paradigme énergétique actuel grâce notamment au vecteur énergétique Hydrogène.

Le Second défi est la **« mobilité** », priorité de la LOM. En zone rurale française, 70 % des déplacements sont effectués en voiture, et 22 % à pied. Cela signifie que seulement 9 % de la population rurale utilisent les transports collectifs pour effectuer les trajets du quotidien. Pour la CC CPH , la mobilité se décompose en 4 thématiques interdépendantes :

- *Mobilité inclusive*, émancipatrice et intergénérationnelle. Il existe en milieu rural une rupture par rapport à la mobilité des personnes âgées, des personnes en situation de précarité et des jeunes , tout comme il existe un frein psychologique fort avec des individus qui sont enracinés au territoire, ou encore les assignés territoriaux,
- *Mobilité touristique et culturelle* : Les modes de mobilité touristique sont à réinventer, afin de proposer des déplacements sans besoin de voiture et un accès à la culture
- *Mobilité de et pour* « l'accès aux services de la vie quotidienne
- *Mobilité durable* en accord avec les objectifs climatiques : Favoriser l'émergence d'une flotte captive grâce à 'un nombre significatif de véhicules électriques et hydrogène pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO2 ; Limiter l'autosolisme/ Privilégier le co-voiturage

Le troisième défi est donc **socio-économique.** La CC CPH agit pour :

- Favoriser le retour à l'emploi ,
- Une politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, et l'économie circulaire,
- Limiter l'impact du Luxembourg
- La promotion du tourisme,
- Le maintien et le développement de l'attractivité territoriale,
- La relocalisation de l'activité pour limiter les déplacements ,
- La revitalisation des centres-bourgs par la valorisation des bâtiments non utilisés (friches industrielles, commerciales, ...) ,
- L'accompagnement à la création, au développement et l'installation des entreprises ,
- La lutte contre la précarité énergétique.

Ainsi le quatrième défi est **environnemental.** La CC CPH agit pour :

- Valoriser, protéger, sauvegarder son patrimoine écologique et naturel
- Protéger et améliorer la gestion de la ressource eau
- Lutter contre la dégradation de la qualité de l'air.

3. CPH : TERRITOIRE AU COEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Bien que le changement soit global, chaque territoire est exposé différemment à ses conséquences et ne présente pas la même vulnérabilité. Ne pas anticiper l'adaptation fait peser sur les plus fragiles les conséquences de l'inaction et repousser les efforts d'atténuation revient à faire subir aux générations futures les coûts d'une adaptation subie... L'évolution rapide et irréversible du climat implique donc le développement d'une stratégie territoriale qui permet d'atténuer les conséquences du changement climatique sur nos territoires alors même que le Haut Conseil pour le Climat (HCC) répète que la France, malgré une réduction de ses émissions (mais pas de son empreinte carbone), n'est pas sur la bonne trajectoire pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Il faut non seulement garder le cap, mais accélérer. C'est là tout l'ambition de la CC CPH au travers de ses projets.

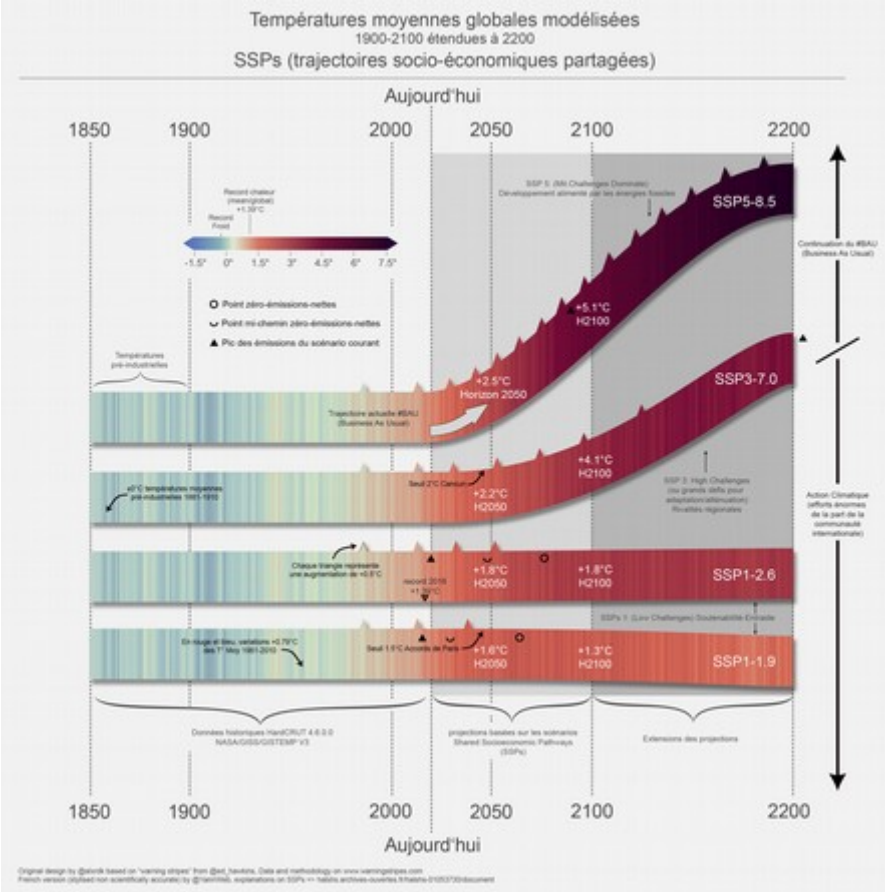


Figure 8 Trajectoires climatiques

Cette partie nous permet de préciser les projets et les actions qui sont menés par CPH, en réponse aux défis précédemment exposés. Elle vise à offrir une vision holistique la plus exhaustive possible de l'action de CPH, en démontant ainsi la portée systémique de nos actions en réponse à la complexité de la transition et du système territorial.

Le projet MHyRABEL (cf Projet 10 tableau**)** a pour but de développer un écosystème basé sur le vecteur d'énergie hydrogène.
Les objectifs sont de doter le territoire d'une autonomie énergétique et d'une offre énergétique locale plus accessible. Il permet d'avoir une réflexion globale de transition énergétique du territoire, en complément et en synergie avec les autres vecteurs énergétiques :

- ***Power-to-Mobility*** : le développement d'une mobilité verte (valorisation sous forme de carburant), par la mise en place de stations-service hydrogène et de véhicules électriques à hydrogène (type vélos, véhicule utilitaire, berline, bus, camions légers, bennes à ordures…),
- ***Power-to-Power*** : L'apport de services au réseau électrique (valorisation sous forme d'électricité), lors de pics de consommation, avec la production d'électricité à la demande pour les réseaux électriques à partir de l'hydrogène stocké,
- ***Power-to-Heat :*** La cogénération (valorisation sous forme d'électricité et de chaleur) au travers des piles à combustible pour alimenter bâtiments, immeubles, hôpitaux, grandes surfaces…
- ***Power-to-Gas*** : L'injection dans les réseaux de gaz de méthane vert (valorisation sous forme de gaz vert) produit par méthanation (équivalent au gaz naturel) en combinant l'hydrogène au CO2 issu de méthanisation.



Figure 9 Ecosystème Hydrogène

Dans la phase d'amorce***, la SODEGER*** a mis en place une station hydrogène sur le site d'Audun-le-Roman pour une production journalière de 2kg d'Hydrogène, équivalent à 200km.
Cette station-service est dimensionné au besoin actuel de la SEM et de l'intercommunalité. L'électricité Utilisée dans cet équipement est une électricité verte (certificat d'énergie renouvelable à partir de la Production du territoire). Elle permet un rechargement en 5 min des véhicules.

Réhabilitation des friches pour la production d'énergie verte (cf Projet 2 tableau vivier de projet) ***:*** CPH souhaite optimiser le foncier « inconstructible » en permettant le développement de centrales photovoltaïques ou autres productions d'énergie verte. Une étude de faisabilité doit être programmée.

Le cadastre solaire (cf Projet 11 tableau vivier de projet) est un outil de sensibilisation et d'aide à la décision pour les habitants du territoire dans le cadre du développement de l'énergie solaire sur le territoire.
Ce logiciel permet à tous les habitants du territoire de constater le potentiel de la toiture de son habitation de recevoir des panneaux photovoltaïques. Des mesures de production d'énergie sont données ainsi que des données financières. Les objectifs visés sont le développement des énergies renouvelables (solaire et l'urbanisme durable), le développement d' une économie locale, l'accélération et l'amplification des rénovations énergétiques du bâti, l'adaptation de l'habitat aux nouveaux modes de vie et le développement de l'éducation et de la sensibilisation dans les écoles sur la thématique de l'énergie solaire.
Ce cadastre va prochainement être accessible sur un site informatique dédiée et sera accompagnée d'une animation ad'hoc sur l'ensemble du territoire.

Projet SEQUOIA *(diminution des consommations d'énergie du patrimoine communales* **;** cf Projet 9 tableau vivier de projet)**:** Coeur du Pays Haut est signataire d'une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CEE ACTEE avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et la Communauté de communes du Pays Haut Val d'Alzette. Les objectifs sont d'accompagner les projets de réhabilitation et de constructions des communes, d'augmenter le nombre de bâtiments diagnostiqués, de mettre en place une planification et programmation de travaux via un Schéma directeur Immobilier,de mettre en place ou optimiser les contrats de performance énergétique des communes, de mutualiser des petits équipements (programmateur, thermostat, groom, ...) pour l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine du bloc local.

Eclairage public (cf Projet 18 tableau vivier de projet) : Il n' y a pas de modernisation sans économie d'énergie ! CPH a changé plus de 5 800 ampoules en Led et s'est doté d'un schéma Lumière qui demande à être actualisé pour intégrer les points lumineux restant à traiter.

MOBILITE VERTE

La mobilité est un enjeu majeur pour le territoire de CPH. Le territoire est marqué par une très forte mobilité en interne et en externe, notamment en direction du Luxembourg, ce qui n'est pas sans conséquences sur la fluidité de ses axes de circulation. De plus, de par sa position géographique, CPH est confronté à la raréfaction et à l'éloignement des services de la vie quotidienne et des bassins d'emplois. Par ailleurs, la faible densité de population y rend, en effet, les solutions traditionnelles de transport en commun coûteuses et peu efficaces. L'usage de la voiture, notamment en autosolisme est prédominant (72% contre 69% à l'échelle de l'EDVM). Cette répartition se fait au détriment de la marche (20% contre 24% pour l'EDVM). Pour pallier à ce contexte défavorable, il est nécessaire d'envisager la mise en place d'une solution de transport flexible, adaptable et dynamique pour répondre aux usages ponctuels et quotidiens, dans le respect des valeurs de notre territoire, tout particulièrement le développement des énergies durables. Le constat de déplacement domicile-travail révèle un besoin d'intervention.

Le projet de Mobilité Verte CPH (cf Projet 1tableau vivier de projet) permettra de faire la démonstration de l'utilisation et de la valorisation de l'énergie au niveau local mais surtout faciliter le déplacement de la population. En effet, le Projet MVCPH est en lien direct avec le développement du projet MHyRABEL (production d'hydrogène à partir d'énergie renouvelable). L'évolution des technologies vers les véhicules à hydrogène couplés au développement d'un service d'autopartage flexible, adaptable et dynamique est en lien avec les spécificités du territoire (important flux de travailleurs journaliers vers l'extérieur).

Les objectifs de la mobilité sont multiples et recoupent les axes stratégiques précédemment cités :

- *Énergétiques* : Promouvoir le développement de la mobilité électrique et hydrogène en lien avec le développement des énergies renouvelables ; Optimiser l'utilisation en « circuit court » des énergies renouvelables produites sur le territoire (éolien, électrolyseur pour production d'hydrogène, …).
- *Environnementaux* : Promouvoir la mobilité verte et décarbonée sur le territoire ; Favoriser l'émergence d'un nombre significatif de véhicules électriques et à hydrogène pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO2 ; Sensibiliser la population au changement climatique et à la lutte contre les pollutions.
- *Sociaux* (conduite du changement : Sensibiliser la population au changement de comportement (utilisation plutôt que possession/covoiturage/autosolisme, …) et à l'utilisation de la solution d'autopartage ; Appropriation de la population aux nouveaux modes de déplacement (nouveaux types de véhicules, aspect multimodal…) ; Garantir un accès équitable au service de recharge et à la solution d'autopartage ; Lutter contre l'isolement et l'exclusion des populations fragiles (développement du service pour les personnes isolées et économie du service d'autopartage comparé à l'acquisition/entretien d'un véhicule) ;Favoriser l'accès à l'emploi.
  Le volet social se veut également être le terrain expérimental pour des Nudges « territoriaux »
- *Economiques* : Favoriser le retour à l'emploi ; Diminuer le budget de déplacement des ménages ; Diminution des coûts de transport des professionnels du territoire par la mutualisation, notamment pour les professions libérales (infirmières, …) ; Soutien au développement économique des énergies renouvelables sur le territoire.

Le Projet MVCPH est une expérimentation portant sur l'autopartage de véhicules électriques et à hydrogène en milieu rural. Ce service public d'autopartage sera prochainement développé en régie par la CC Cœur du Pays-Haut avec des modalités différentes suivant les utilisateurs. Elle s'articulera autour de 3 offres : pour les particuliers (mais aussi pour les publics fragiles), pour les professionnels et pour les collectivités. De façon plus globale, ce projet est en lien étroit avec une réflexion portant sur le développement de l'énergie verte (électrique et hydrogène) sur le territoire avec l'installation d'éoliennes (début 2019) et à moyen terme la création d'un écosystème de production d'hydrogène (Projet MHyRABEL) avec la mise en place d'une station-service hydrogène plus importante que celle actuellement en service au siège intercommunal.

ENVIRONNEMENT

Réseau de sentiers de randonnée et de voies vertes (cf Projet 3 tableau vivier de projet): La volonté de Coeur du Pays Haut est d'introduire les sentiers et voies vertes dans le développement et à l'amélioration du cadre de vie (espace sportif, de loisirs et de rencontre, ...).

La Communauté de Communes souhaite permettre à ses habitants, du plus jeune au plus ancien, à se déplacer entre toutes les communes sans utiliser les voies automobiles tout en profitant des beaux paysages, de la faune, de la flore et du patrimoine local.
Aussi, les territoires limitrophes au Nord et au SUD possèdent des infrastructures pédestres et cyclable, leur absence au sein de Cœur du Pays haut créé une discontinuité qui peut nuire aux activités économiques, touristiques, à la santé.

La CC CPH, souhaite s'inscrire dans la nouvelle dynamique nationale autour du vélo et a par ailleurs identifié plusieurs enjeux autour du développement de la part modale du Vélo au sein du Territoire. En ce sens, un projet de voie verte est en cours de lancement avec l'acquisition en 2021 de 12 km de voies SNCF désaffectées. Ce projet doit permettre de pallier le manque d'infrastructures cyclables et pédestres au sein du territoire et assurer une continuité cyclable au sein du département 54.
Au final, le territoire mise sur le vélo comme mobilité douce pour réduire les émissions liées au transport – favoriser le passage de la voiture pour le vélo , l'e-biking et la marche – des modes de

déplacement dits « actifs » – avoir une approche systémique des modes de déplacements doux et /ou décarbonée au sein du territoire en cohérence avec les infrastructures limitrophes dans le but d'obtenir une intermodalité vélo + Auto partage + service de transport en communs la plus efficace possible répondant aux besoins de nos populations.

Par ailleurs, CC CPH est convaincue qu'une politique cyclable ambitieuse est une réelle opportunité pour redynamiser et entreprendre la reconquête des déplacements « doux » en centre-ville, favoriser l'entreprenariat, le développement de nouvelles compétences ainsi qu'être un vecteur d'Innovations. C'est aussi un gage d'efficience pour mieux organiser l'accessibilité aux services publics et marchands, à l'éducation, à la santé, à la culture.

Enfin, CC CPH a conscience que le retour du vélo dépasse les frontières et les contextes géographiques et culturels. C'est une tendance internationale de long terme dans laquelle elle souhaite pleinement s'engager.

GEMAPI (cf Projet 16 tableau vivier de projet)***:*** CPH est compétent en GEMAPI. A plusieurs reprises bien avant la prise de compétence de janvier 2018 et dernièrement en 2019, le Woigot a débordé sur les communes de Tucquegnieux et Mairy-Mainville. CPH a commandé une étude pour déterminer les causes et les responsabilités de l'inondation ayant sinistré des riverains de la commune de Tucquegnieux. Une étude complémentaire et approfondie doit être établie qui déterminera les travaux à réaliser propres à chaque responsabilité.
CPH lance une campagne d'informations sur la responsabilité des propriétaires de berges et développe sa connaissance des milieux naturels en missionnant notamment l'Agape.

Afin de renforcer l'approche systémique de ces enjeux et établir une stratégie qui permet de satisfaire la double temporalité, action immédiate et vision long terme, CPH est en pleine élaboration de son ***PCAET***. (cf Projet 14 tableau vivier de projet). En ce sens, a Communauté de Communes a rassemblé plusieurs diagnostics relatifs au développement vert. Une étude sur le potentiel de méthanisation et méthanation a été réalisée. Elle a évalué les gisements accessibles à la méthanisation sur le territoire, a cartographié les réseaux gaziers accessible pour l'injection et a croisé « qualitatif » et quantitatif des zones identifier pour déterminer les zones plus favorables. Une étude Territoire Responsable Air Climat Energie Santé a été établie le 10 décembre 2020 sur le territoire intercommunal.

Au coup par coup, Coeur du Pays Haut a établi des diagnostics pour des actions particulières mais ne les a pas programmées au sein d'un document de planification. Le PCAET, qui a été prescrit par conseil communautaire aura pour premier objectif à horizon 2030 de réduire de 50% la consommation énergétique finale, réduire de 30% la consommation d'énergies fossiles, réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES), adapter les actions de la collectivité au changement climatique, mettre en place des actions de sobriété énergétique, mettre en place un suivi de la qualité de l'air ,développer de 32% les énergies renouvelables.

De plus, en lien étroit avec le PCAET, CPH est en cours d'élaboration ***du PLUi*** (cf Projet 20 tableau vivier de projet): pour l'ensemble du territoire et une grande partie de la planification a déjà été traitée sur la partie du Piennois par le PLUi du Bassin de Landres en finalisation. La planification intègre l'ensemble des stratégies du territoire en combinant le développement de l'habitat, de l'économie et des services au développement vert.

SOCIETAL (SERVICE A LA POPULATION)

Chacun des projets présentés ci-dessous tiennent compte également des enjeux précédemment présentés et son une réponse aux axes stratégiques notamment Innovation-démographie et économie

Tiers lieu (cf Projet 4 tableau vivier de projet) : Toutes les actions de CPH permettent d'initier des démarches de sensibilisation à la transition écologique, énergétique et numérique, de changement de comportement (dans les différentes thématiques) et de résilience, et ainsi de permettre l'optimisation énergétique via les énergies renouvelables qui sont au cœur des préoccupations du territoire. Ces thématiques et actions sont un réel levier de développement pour l'intercommunalité, notamment pour le renforcement de la cohésion entre les populations et le territoire permettant de développer une autonomie énergétique du territoire ainsi qu'une stratégie d'aménagement sobre, vert, décarbonée, connectée et solidaire.

La Maison des Transitions que projette CPH est une expérimentation portant sur la mise en place d'un tiers lieu sur la commune de Piennes. Il s'agit d'une ancienne friche commerciale que la communauté de communes a complétement réhabilité et également adapté aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Ce bâtiment appartient à l'intercommunalité, ce qui est un atout dans la mise en place de ce type de projet.

Cette « Maison des Transitions » est dans la parfaite continuité des politiques mises en place au sein du territoire de l'intercommunalité. Le choix du nom et du mot « Transitions » révèle l'ambition de permettre au sein d'un même lieu d'échange, de partage et de mutualisation, le développement des transitions écologiques, alimentaires, sociales, numériques, scientifiques, culturelles, démocratiques, citoyennes, organisationnelles et managériales/entrepreneuriales.

Le Tiers-Lieu répond à quatre objectifs que sont le Numérique par la sensibilisation, l'accompagnement et la formation de l'ensemble des habitants, des collectivités, des syndicats, des entreprises (auto-entrepreneurs, micro-entreprises, ...) et des associations sur les usages et les potentialités numériques (accès aux droits, à l'emploi, aux savoirs, citoyenneté, pratiques créatives, mobilité, ...), l'assistance d'une partie de la population exclue du numérique (pas d'accès, pas de compétences, ...), la prévention des risques liés aux outils numériques (surexposition aux écrans, protection des données personnelles, sur-information couplée à la difficulté à trouver une information qualifiée, problématique de sédentarité, ...), la structuration du tissu des acteurs et médiateurs numériques pour favoriser la coordination et la mutualisation d'outils communs, le développement du lien social, la réduction des fractures existantes et ne pas en créer de nouvelles, le bénéficie de retombées économiques en termes d'employabilité, de compétitivité, de développement de l'économie numérique et des dépenses de loisirs, mais aussi d'économies liées à la numérisation des démarches et la préparation de la société et du territoire à s'adapter aux évolutions technologiques, l'Énergétique par la sensibilisation, l'accompagnement et la formation de l'ensemble des habitants, des collectivités, des syndicats, des entreprises (auto-entrepreneurs, micro-entreprises, ...) et des associations sur les compétences, l'innovation, l'expérimentation et les sciences (Science-Lab et Fab Lab), le partage des savoirs et des savoir-faire, l'optimisation de l'utilisation en « circuit court » des énergies renouvelables produites sur le territoire (éolien, photovoltaïque, biomasse …), le développement de la formation et de l'emploi par rapport à la filière de l'hydrogène (Projet MHyRABEL), l' Environnement par la sensibilisation, l'accompagnement et la formation de l'ensemble des habitants, des collectivités, des syndicats, des entreprises et des associations au changement climatique et à la lutte contre les pollutions, le renforcement de la résilience du territoire et l'adaptation au changement climatique, la promotion de la consommation et des pratiques responsables et la réduction des émissions de GES et atténuer le changement climatique, le Social par la sensibilisation de la population au changement de comportement, l'amélioration de la connaissance, son accès et la capacité à agir de tous les habitants, le soutien de projets associatifs et

citoyens, l'adhésion de la population aux nouveaux modes de déplacement et nouvelles formes de travail (nouveaux types de véhicules, aspect multimodale, dé-mobilité, télétravail, co-working, ...), la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragiles et la promotion du lien intergénérationnel, la création de ressources et des espaces partagés et conviviaux et l'accès à la formation et l'emploi et enfin l 'Economie par le retour à l'emploi, le développement de l' attractivité territoriale, la relocalisation de l'activité pour limiter les déplacements, la redynamisation de l'économie circulaire locale, la revitalisation du centres-bourgs par la valorisation des bâtiments non utilisés (friches industrielles, commerciales, ...), l'accompagnement de la création d'entreprise, le soutien du développement et de l'installation des entreprises (Startup, auto-entrepreneurs, ...) sur le territoire, la diminution du budget de déplacement des ménages et le soutien du développement économique sur le territoire.

Zone de Loisirs à Landres (cf Projet 6 tableau vivier de projet) ***:*** La zone de Loisirs sur la commune de Landres est la seule zone de loisirs intercommunale référencée au SCOT. Elle comporte la piscine intercommunale, la Halle intercommunale recevant des évènements festifs et associatifs notamment, un parking de covoiturage non utilisé et des associations telles que le Tir à l'Arc, l'aéromodélisme, le club canin.
Le potentiel de la zone est considérable et l'enjeu est double : proposer de nouvelles activités de loisirs autour de la piscine et placer le bassin aquatique au centre des activités pour lui donner un nouveau dynamisme. Ainsi la CC CPH travaille à un projet global de la zone intercommunale à Landres qui vise à proposer une offre d'équipements complémentaire et innovante dans le Sud du territoire. Ainsi ces équipements seront les catalyseurs d'activité et de services nouveaux en réponse aux attentes des citoyens mais également en appui aux enjeux nationaux notamment en terme de sécurité routière avec la création d'une Zone d'Apprentissage de la sécurité routière. Il s'agit d'une véritable innovation qui permet de lutter à l'échelle locale contre l'accidentalité corporelle sur les routes dans un territoire extrêmement soumis à l'autosolisme ainsi qu'à un flux ininterrompu de véhicules. En tant que territoire rural, la CC CPH doit composer avec la prédominance du véhicule pour tous les déplacements du quotidien. La CC CPH souhaite ainsi participer à l'effort national pour diminuer le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes. Elle participe également à un objectif pédagogique en fournissant un support matériel pour le corps enseignant et enfin un enjeu environnemental en promouvant les mobilités actives et décarbonée, notamment le vélo grâce à cette infrastructure. Elle sera également l'occasion de mobiliser et fédérer de multiples acteurs tant institutionnels que privés autour de ces enjeux.
Ensuite, l'approche Trans générationnelle du projet la zone intercommunale à Landres doit permettre de favoriser la solidarité et la mixité sociale sur le territoire. Ainsi, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut affirme, au travers du projet Zone de Loisirs, sa priorité de mettre en œuvre des mesures pour apporter une offre culturelle et de loisirs sur le territoire, accessible à tous et de qualité, tout en répondant aux contraintes de redynamisation économique liée à la pression foncière opérant à la frontière Luxembourgeoise. Cet accès à tous ainsi que cette participation de tous aux activités socio-culturelles et de loisirs sont deux dimensions essentielles de la promotion d'une société inclusive et équitable. Cette approche basée sur l'innovation sociale nécessite des actions concertées qui favorisent la conception d'une stratégie globale en incluant également les problématiques d'offre de logements touristiques, ou encore de mobilité faisant écho au projet Zé : par, solution d'autopartage rurale, de mobilités douces etc…

Le projet la zone intercommunale à Landres doit également devenir le lieu privilégié du tourisme durable pensé en lien étroit avec la démarche d'innovation sociale et dont les synergies permettent de satisfaire les objectifs essentiels dont la protection de l'environnement, le développement de l'activité touristique et l'amélioration des conditions de vie des populations locales et notamment les plus fragiles et précaires. Le projet entre dans le cadre d'une stratégie globale qui se veut motrice et novatrice pour le territoire en matière d'écotourisme. Elle pourra permettre de créer et maintenir un lien privilégié avec les populations locales et les touristes. La CC CPH est convaincue que l'innovation sociale constitue une alternative intéressante au regard des mutations économiques et sociales actuelles, tout en recherchant le meilleur équilibre entre l'homme et son milieu naturel. Cette double

approche doit servir l'objectif général d'ancrer sur le territoire un comportement vertueux et responsable de consommation locale au sens large qui conduit l'ensemble des acteurs du territoire à une gestion efficace des ressources naturelles tout en garantissant aux populations hôtes des conditions de vie meilleures. C'est ici un des piliers de l'identité de Cœur du Pays Haut.

Petite ville de Demain (cf Projet 17 tableau vivier de projet) ***:*** Le programme de l'Etat « Petites Villes de demain » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.
Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire et est conçu pour soutenir plus de 1 600 communes et intercommunalités sur six ans (2020-2026)
le programme s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par la mobilisation des acteurs de l'ingénierie dans chaque territoire, le renforcement des équipes (par exemple avec une subvention d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% et une aide au recrutement de ce chef de projet dédié au projet de territoire), ou encore l'apport d'expertise grâce au financement d'études et de diagnostics, tant sur le plan stratégique que pour des missions d'AMO sur des actions opérationnelles (par exemple, projet de réhabilitation de friche en centre-ville).
- L'accès à un réseau, grâce au Club Petites villes de demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme. Ce Club des Petites villes de demain est en phase de co-construction au premier semestre 2021 avec les collectivités du programme. Pour suivre l'actualité : (ajouter lien vers la section Actu)
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place permettant ainsi à l'Etat et à ses partenaires d'apporter une réponse précise à chaque besoin spécifique.

Les communes de Bouligny et de Piennes ont été désignées « Petites Villes de Demain » et CPH les accompagnent pour la réalisations de leurs actions respectives suivantes :

- ***Commune de Bouligny*** :
  - *Actions en cours* : Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la RD 106 sur le secteur de l'entrée nord-est de Bouligny Saint-Pierre – travaux réalisés en 2022, Aménagement et création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège (ERP) , Mise en accessibilité de 9 sites (ERP + isolation de certains bâtiments), Mise aux normes et aménagement des vestiaires stade municipal+ mise en place d'un éclairage du terrain de football
  - *Actions à engager* :Création d'une cantine scolaire et aménagement d'un site pour maisons séniors.
- ***Commune de Piennes*** :
  - *Actions en cours* :
    - Requalification du Centre ville de Piennes et de l'entrée de ville : rue de la liberté, rue de Verdun et Place Jean Jaurès,

- Requalification du Parc Eugénie COTTON pour créer un parc de Loisirs Intergénérationnels à destination des enfants, des adolescents et des familles,
- Développement du label écoquartier,Installation de la vidéoprotection de voirie,
- Réhabilitation de la salle Jean VILAR, Création d'un verger partagé, Travail pour l'obtention du label village fleurie 2 fleurs, et ville nature

- *Actions à engager :*
  - Requalification de la friche industrielle avenue Joliot CURIE, lutter contre la vacance des immeubles et les verrues urbaines, réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
  - Réhabilitation de l'avenue Maurice THOREZ : sécurisation et entrée de ville, réhabilitation de la place du Nord Est et de la rue Michel RONDET ,Containeriser tous les logements de la ville,
  - Requalification des voiries aux Cités de Landres,Donner une identité plus contemporaine et dynamique à la commune,
  - Agrandir les vestiaires du stade de Football ,
  - Réhabiliter le foyer Jacques Duclo, Animer la ville au niveau ludique, sportif et culturel, réhabilitation et/ou création/achat de salles communales au profil des associations et des activités culturelles, mise en place de commerces éphémères, dynamiser le marché de Piennes, Animer le centre commercial de Piennes,
  - Etablissement d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, Maintien et développement du tissu commercial, Installation d'un chauffage urbain pour le pôle scolaire - gendarmerie,
  - Réhabilitation de la gendarmerie de Piennes Construction d'un pôle scolaire - enfance,
  - Réalisation d'une maison des services publics et des associations,
  - Rénovation énergétique et accessibilité des bâtiments municipaux,
  - Rénovation et extension de la mairie, Réhabilitation du pôle enfance- jeunesse de Piennes.

Maison de santé et offre de loisir de santé (cf Projet 15 tableau vivier de projet): La Communauté de Communes Coeur du Pays Haut a inauguré sa Maison de Santé en 2019 et les professionnels de santé ne sont plus assez nombreux pour répondre aux besoins des patients, surtout des résidents du « piennois » qui ont vu leur généraliste partir subitement. Une étude de diagnostic Santé a été réalisée par l'Agape démontrant la fragilité sanitaire d'une partie du territoire.

CPH travaille donc sur la mise en place d'une deuxième maison de santé du côté Piennois, de services de télémédecine et s'affiche en partenariat d'actions associatives destinées au bien-être de toute la population.

CPH n'a pas signé de CLS mais porte la planification et la coordination sanitaire au sein du présent plan.

La Piscine Daniel Mayer est en cours de réparation et CPH souhaite placer l'équipement au services d'acteurs de la Santé.

CPH est propriétaire d'un stade de football synthétique à Piennes et permet aux clubs de jouer dans de bonnes conditions. CPH souhaite intégrer cet équipement dans une politique sportive de santé.

Accueil des enfants : (cf Projet 13 tableau vivier de projet): ***L***'Agape a établi une étude qui stipule que pour CPH, près de la moitié des communes (11 communes) ne possède plus d'écoles. Les 23 établissements recensés sont concentrés sur les 14 autres communes, notamment sur l'ex-piennois, plus peuplé. Les RPI sont aussi nombreux sur cette intercommunalité. En effet, 8 RPI sont présents dont Bréhain-la-Ville avec la commune de Villerupt (CCPHVA) et Mercy-le-Bas avec des communes de T2L (Boismont, Bazailles et Saint-Supplet). La commune de Piennes est en RPI inter-départemental avec la commune de Spincourt (pour le hameau de Haucourt-la-Rigole) uniquement pour les maternelles (3-4 ans).Le taux d'occupation des écoles est élevé, avec plusieurs situations de sureffectif (Crusnes, Errouville, Joudreville, Mairy-Mainville, Landres, Piennes et Serrouville). La plupart de ces communes sont en RPI et vont certainement devoir réfléchir à de nouvelles solutions si les effectifs scolaires étaient amenés à augmenter dans un futur proche. Il faut souligner que certains établissements ont des taux d'occupation plus faibles comme l'école maternelle de Piennes (78%) et l'école élémentaire de Joudreville.

Sur CPH, 11 communes possèdent un accueil périscolaire, la répartition de compétences au sein du bloc local est déterminée par intérêt communautaire. Les capacités d'accueil couvrent les besoins en terme d'effectif, sauf pour Audun-le-Roman, Tucquegnieux, Trieux, Piennes et Joudreville qui affichent un taux d'occupation très élevé. Tucquegnieux et Audun-le-Roman frôlent le sureffectif et Crusnes a du « pousser les murs ». Sur le reste du territoire, les taux d'occupation ne dépassent pas 70% (Mercy-le-Bas : 64%), voire 50% (Mont-Bonvillers : 41%, Errouville : 9%, Serrouville : 13 %.)

Des actions sont donc à mener sur les secteurs sous tension et CPH doit programmer des travaux d'extension des bâtiments, voir de déplacements de services pour répondre au besoin.

Zone d'activités (cf Projet 7 tableau vivier de projet): CPH a développé 9 zones d'activités sur les communes de Bouligny, Piennes, Landres, Joudreville, Trieux, Crusnes, Tucquegnieux et Audun-Le-Roman.

Ce sont plus de 30 ateliers-relais qui ont été construits pour des différentes destinations, allant de la boulangerie, à l'activité industrielle.

Les zones de Tucquegnieux, Audun-Le-Roman et Crusnes restent à combler et la zone de Landres est à créer.

CPH accueille les entreprises par la location ou vente immobilière et les accompagne dans leurs démarches administratives de construction. CPH leur apporte des aides indirectes.

Séniors : (cf Projet 12 tableau vivier de projet): Le poste de coordination séniors a été créé le 1er mars 2020 dans l'objectif de répondre, comme son nom l'indique, au besoin de coordonner toutes les actions du territoire intercommunal dirigées vers les séniors. Le constat avait été effectivement fait que les communes offraient des services sans forcément se concerter et une mutualisation, une harmonisation et une correspondance pourraient être efficientes.

Le département 54 accompagne la communauté de communes Cœur du Pays Haut à titre expérimental jusqu'en 2021 par des crédits de fonctionnement.

La planification de la mission, travaillée directement avec l'antenne départementale d'Homécourt, a été très fortement perturbée par la crise sanitaire.

La 1ère phase, correspondant au diagnostic, a été rendu au mois de juillet 2020 et a permis d'avoir une vision de ce qui était proposé aux séniors sur le territoire par toutes les communes, de quelle façon et a pu permettre de cibler des parties de territoire où il y avait peu ou pas d'actions séniors.

Les actions ciblées sont des actions permettant le maintien d'une autonomie, du loisir et surtout du lien social.

Sur la base de ce constat, la coordinatrice séniors a pu proposer des actions de bien-être : Yoga Nidra, Qi Gong, Art Thérapie.

Ces évènements ont été malheureusement annulés à cause de la pandémie mais auraient pu servir 633 personnes âgées.

Un questionnaire a été établi pour recueillir les attentes des séniors et a été distribué dans toutes les communes.

La crise sanitaire a lourdement impacté le développement des actions et les missions se sont très vite adaptées par le déploiement auprès de 5 946 séniors de flyers de communication relatifs notamment à l'obtention de masques gratuits, à la solidarité entre voisins, et dernièrement aux lieux de vaccination, et à la prise en charge de 230 personnes de plus de 75 ans non mobiles à l'hôpital de Briey en vaccinavettes.

La mesure du service rendu sur le territoire par le poste de coordination séniors se mesure par la place qu'il a prise auprès de la population, des communes et des associations.

Les liens de mixité sociale se sont aussi développés par le travail réalisé avec le CTJEP dans le cadre notamment de la réalisation du court métrage « silence on tourne ».

Véritable relais d'informations, ce poste permet de placer les besoins des séniors au sein de toutes les compétences intercommunales, au niveau notamment du développement économique et écologique, de la santé, de la mobilité, de la mixité sociale.

Cœur du Pays travaille sur l'opportunité de créer un tiers-lieux sur la commune de Piennes et va recruter prochainement un conseiller numérique. Ces nouvelles ressources pourront compléter et enrichir les actions menées par la coordinatrice séniore.

L'objectif est de rendre possible une inclusion numérique par la mise à disposition de tablettes numériques permettant aux séniors de développement aussi du lien social à travers les écrans et de profiter de tous les services apportés par le numérique, luttant contre la perte d'autonomie.

Le poste de coordination séniors est un poste essentiel pour la communauté de communes qui se veut proche de ses habitants et qui place le sénior comme un acteur à part entière du territoire.

CPH souhaite poursuivre ce service dans l'objectif de rendre tous les services CPH accessibles au séniors.

Mise en valeur du patrimoine Culturel et Touristique (cf Projet 19 tableau vivier de projet): ***:*** CPH identifie les éléments remarquables du patrimoine des communes et l'histoire du territoire et souhaite développer une fiche d'identité tournée vers les visiteurs.

Un travail de concertation avec les collectivités voisines est en cours.

L'Habitat et le cadre de vie (cf Projet 21 tableau vivier de projet):***:***Le bloc local a réparti statutairement ses compétences et des actions sont ponctuellement menées. En outre, la CC CPH souhaite engager une démarche de PLH, document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions en matière de logement à l'échelle du territoire. C'est un document stratégique tant le logement constitue à la fois un des axes de développement essentiels du territoire mais également peut être un vecteur d'inégalité, d'injustice. Les secteurs de l'urbanisme et de l'habitat ont un rôle important à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils sont aujourd'hui directement ou indirectement à l'origine de près de 45% des émissions de gaz à effet de serre et leur part relative n'a cessé de croître au cours de ces dernières années. Enfin, le cadre législatif, au travers de la loi climat, intensifie les exigences règlementaires pour les années à venir tant au niveau de l'habitat neuf que de la rénovation.

C'est au travers du programme local de l'habitat (PLH) que la CC CPH souhaite construire les grandes orientations du territoire pour répondre aux besoins en logement des ménages, favoriser la cohésion sociale et urbaine, la solidarité, l'égalité, la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation aux

conséquences du changement climatique. En effet, la CC CPH se questionne pour savoir comment adapter le logement aux nouvelles conditions de vie et quels sont les leviers à sa disposition pour se préparer notamment à un territoire plus chaud et des épisodes pluvieux plus intenses ? C'est ainsi que le PLH participera à structuration d'un nouvel habitat sombre et efficace et adapté aux risques engendrés par changement climatique.

Adossé au projet de territoire, le PLH constitue la « feuille de route » de la politique locale de l'habitat et son articulation avec la stratégie de développement territorial à mettre en place. Il est également un outil qui favorise la connaissance inter-acteurs et le travail collaboratif avec l'ensemble des forces vives de CPH

« ***Déploiement de panneaux à messages variables :*** cf Projet 5 tableau vivier de projet Développer une offre de service d'informations et de communications communes et différenciées sur tout le territoire

Accompagnement des établissements d'enseignement cf Projet 23 tableau vivier de projet

PLUi Projet 20 tableau vivier de projet La CC Cœur du Pays haut est née en 2017 de la fusion de deux intercommunalités. Lors de cette fusion, la CC a acquis la compétence urbanisme ce qui rend nécessaire la construction d'un projet de territoire dans lequel chaque membre se connaît et se reconnaît. Le PLUi définira le projet politique d'aménagement du territoire partagé par tous pour les 15 ans à venir.

Le PLUi sera également une parfaite synthèse des documents stratégiques tels que le PLH, le PCAET, ou encore le Schéma de développement touristique et une traduction réglementaire de ces dernies

4. Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Notre territoire doit faire face aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, de la crise sanitaire, et de la crise socio-économique qui en découle. Ainsi, les projets ci-dessous sont autant de réponses possibles apportées par la Communauté de commune Cœur du Pays haut aux défis de notre temps, avec comme cap d'assurer à nos concitoyens les meilleures conditions de vies possibles en préservant le patrimoine naturel, en développant le potentiel économique et technologique du Territoire

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalise en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollictée Région Grand EST	Projet "local" ou "structurant"
Projet 1	Zé:par : Projet d'Auto partage décarboné en milieu rural	CCPH	Relance		Année 1 sur 2020-2021 : 195 500 euros -Année 2 sur 2022-2025 : 147000 euros	DSIL GPI 2022	AMI	Local
Projet 2	Réhabilitation de friches pour la production d'EnR	CCPH		Reconquête				Structurant
Projet 3	Voies vertes et Création et animation de sentiers de randonnées et	CCPH	Relance		Achat foncier : 220 000 euros Estimation projet voie vert 1.5 à 6 Millions d'euros	DSIL GPI 2022		Structurant
Projet 4	Tiers Lieux	CCPH	Relance		368 000 euros dont 80 000 subventions FEDER			Local
Projet 5	Panneaux numérique	CCPH		Reconquête	1 million			Structurant
Projet 6	Zone de Loisirs intercommunale à Landres	CCPH		Reconquête				
Projet 7	Mieux entreprendre au sein de Coeur de Pays Haut	CCPH		Reconquête				Structurant
Projet 8	Projet citoyen énergie renouvelables	CCPH		Reconquête				Structurant
Projet 9	Accompagnement des communes pour les travaux de rénovation énergétique : SEQUOIA	Communes ou EPCI	Relance			DSIL Rénovation thermique		Local

Projet 10	Projet MhyRABEL station-service Hydrogène	CCPH	Relance					Structurant
Projet 11	Cadastre solaire	CCPH						
Projet 12	Actions Séniors	CPH	En cours					
Projet 13	Périscolaire	CPH			116 891 euros en 2021			
Projet 14	PCAET	CPH	Relance	Reconquête	240 000 euros			
Projet 15	Maison de santé	CPH	Phase avant-projet		20 000 étude de faisabilité			
Projet 16	Projet biodiversité : GEMAPI				50 000 euros pour PI			
Projet 17	voir action avec certaines communes							
Projet 18	Rénovation de l'éclairage public TEPCV	Intercommunauté	Relance					
Projet 19	Culture et Tourisme							
Projet 20	PLUi CPH		En cours					
Projet 21	Habitat et cadre de vie : PLH				40 000 euros			
Projet 22	accompagnement des établissements d'enseignement	CC CPH	En cours					

.

Chaque **projet prioritaire** fera l'objet d'une **« fiche projet »** - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation…).

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement **évolutive**. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. 1.Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé…) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.

- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat et la Région au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**

  - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
  - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

- **Les engagements du Territoire:**

  - Identifier un référent technique.
  - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
  - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.

- **Les engagements de la Région :**

  - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
  - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
  - Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.

- **Les engagements de l'État :**

  - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État.
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
  - Contribution à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

- **Les engagements du Département**
  - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes.
  - Accompagner la démarche par une mobilisation de ses services et participer à l'animation territoriale en soutien des projets identifiés à l'échelle du périmètre, notamment dans les domaines suivants dès lors qu'ils croisent des compétences départementales : aménagement, habitat, cohésion des territoires, économie sociale et solidaire, cohésion sociale, emploi, insertion, eau, biodiversité, énergie, agriculture, alimentation, santé, éducation, sport, culture, …
  - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE,
  - Faciliter le lien avec MMD54 et le CAUE pour d'éventuels besoins en ingénierie.
  - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de contractualisation du Département, en fonction des compétences et critères retenus par les dispositifs départementaux. Ce document est sans engagement financier ferme du Département : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente,
  - Participer concrètement à la relance avec des projets d'investissement départementaux sur 2021-2022 liés notamment à la transition écologique, à l'accessibilité des services et aux mobilités

- **Les contacts techniques du PTRTE**

COEUR DU PAYS HAUT	Département	Région	Etat
Céline KRANJCIC DGS dgs@coeurdupayshaut.fr 03 82 21 73 11	**DESAUTE Sabine** Directrice des services territoriaux (par intérim) sdesaute@departement54.fr 06 26 34 16 94	**Alexandre MAJERCSIK** Directeur de la Maison de la Région Thionville-Longwy alexandre.majercsik@grandest.fr 03 87 33 60 38 **Virginie LEDERMANN** Maison de la Région Virginie.ledermann@grandest.fr 03 87 31 81 57 **Laurent DALSTEIN** Chargé de mission Contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires Tel. 03 87 33 613 3 I laurent.dalstein@grandest.fr	**Edouard PIERRET** Sous-préfecture edouard.pierret@meurthe-et-moselle.gou.fr 03 54 59 55 25 **Samuel GUTEH** DDT 54 samuel.guteh@meurthe-et-moselle.gou.fr

3.Les mesures de relance en amont du PACTE

- **Mesures engagées par l'État :**

Alors que la crise sanitaire que nous traversons, sans précédent tant par sa nature que sa durée, a fortement impacté l'économie française, le Gouvernement a annoncé le 3 septembre 2020 un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros afin de répondre à la situation économique inédite que traverse le pays. Ce plan de relance donne lieu à sa déclinaison dans le présent PTRTE.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a en effet entraîné une récession soudaine, la sécurité sanitaire, principale des considérations, ayant induit la mise en œuvre de mesures restrictives importantes de l'activité économique. Dans ce contexte, des mesures ont été prises afin de limiter les effets économiques, notamment grâce à un plan d'urgence de 470 milliards d'euros, déployé en quelques jours en mars 2020, visant à préserver le pouvoir d'achat des Français, sauver des millions d'emplois et éviter des faillites d'entreprises.

A) En Meurthe et Moselle, depuis la mise en œuvre des mesures d'urgence, ce sont ainsi en soutien de l'économie:

- 166 millions d'euros d'aides qui ont été versées au titre du Fonds de solidarité à 14 500 entreprises soit une aide moyenne de 10 000 euros tous secteurs confondus. Pour le secteur hébergement-restauration, le montant moyen versé est de plus de 36 700 euros.
- 810 millions d'euros de prêts garantis par l'État (PGE) bénéficiant à 5 132 entreprises.
- 196 millions d'euros pour le dispositif d'activité partielle, versés à près de 11000 entreprises et bénéficiant à près de 80 000 salariés, soit 20,2 millions d'heures chômées indemnisées.
- 20 millions d'euros de charges fiscales ont été reportées.
- 63 millions d'euros de charges sociales ont été reportées pour ce qui relève du régime général de la sécurité sociale, et 43 millions pour les travailleurs indépendants.

B) En complément de ces mesures de soutien à l'économie, l'État est intervenu au côté des collectivités territoriales :

- 63 communes et intercommunalités ont été bénéficiaires de 44 078€ de compensation de l'État pour pertes de recettes fiscales et domaniales en 2020.

- L'État a encouragé l'acquisition de matériels de protection sanitaire par les collectivités, en remboursant la moitié de leur coût. La préfecture a donc engagé 2 252 439€ pour 176 collectivités bénéficiaires, ayant fait l'acquisition de masques.

Dans le cadre de l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-mosellans », l'État a participé à hauteur de 1 147 668€ à la production des 800 000 masques que le Département a pilotée en lien avec un jeune entrepreneur et en mobilisant ses services insertion.

C) Au-delà de ces mesures conjoncturelles, une politique économique de l'offre est mise en œuvre. Le plan de relance soutient financièrement la modernisation des entreprises industrielles, mais aussi des PME et leur adaptation numérique.

Le nombre total d'entreprises bénéficiaires du plan de relance (tous volets confondus) s'élève à 33 en Meurthe-et-Moselle, pour 29,7 M€ d'aides accordées permettant de réaliser 113,5 M€ d'investissement.

A cela s'ajoutent 189 TPE bénéficiaires du chèque France Numérique de 500 euros (soit 94 500 euros).

Par ailleurs, le Plan de relance renforce la compétitivité du territoire avec une baisse des impôts de production de 76,3 M€ pour 6 464 entreprises du département de Meurthe et Moselle.

D) Pour soutenir l'emploi des jeunes, le Plan de relance se décline à travers le plan «1 jeune, 1 solution» qui représente, à ce stade, en Meurthe et Moselle:

- plus de 2 700 primes à l'embauche ;
- plus de 3 880 contrats d'apprentissage et de professionnalisation bénéficiaires de l'aide exceptionnelle;
- près de 1300 entrées dans le dispositif « Garantie Jeunes » en 2020; depuis le début de l'année 2021, 235 entrées.
- 400 entrées dans le dispositif accompagnement intensif jeunes

E) Le Plan de relance a renforcé les moyens alloués aux collectivités territoriales pour augmenter la commande publique et amplifier la reprise économique.

À l'échelle de la Meurthe-et-Moselle, aux crédits de droit commun annuels (13 millions de Dotation d'équipement des territoires ruraux en 2021 et 5,3 millions de Dotation de Soutien à l'Investissement Local ainsi que 1,75 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) se sont ajoutés :

- 11,2 millions d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite «exceptionnelle » avec trois grandes priorités : la résilience sanitaire, la transition écologique et la rénovation patrimoniale.

- 11,2 millions d'euros pour la rénovation thermique des bâtiments publics, en vue de limiter les dépenses de fonctionnement des collectivités et de moderniser les infrastructures publiques dans le sens d'une consommation énergétique largement réduite.
Ces crédits ont été destinés aux bâtiments relevant du Conseil départemental pour 3,5 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements, part « thermique ») et à ceux appartenant aux communes, intercommunalités et à leurs groupements pour 7,7 millions d'euros (Dotation de Soutien à l'Investissement Local dite thermique).

- 1,5 millions du Fonds national d'aménagement du territoire (10 projets en Meurthe-et-Moselle) pour amplifier les effets du Plan de relance sur des projets prioritaires, ou soutenir ceux que d'autres dotations ne pouvaient pas prendre en charge.

Pour la communauté de communes de Coeur de Pays Haut, ce sont 22 opérations qui sont financées en 2020 et 2021 avec des crédits de droit commun (DETR et DSIL) pour un montant de 1 561 119 €.

Il convient de noter des opérations emblématiques financées par des crédits de relance exceptionnelle en matière d'assainissement avec la réfection de la station d'épuration de Piennes pour 140 000€ et la sécurisation du réseau d'induction en eaux potables du CRW pour 914 000€

Politique Aménagement du Territoire			
Bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Coût total éligible du projet (HT)**	**Montant subvention Région attribuée**
PIENNES	Travaux de rénovation de l'immeuble "Les Galeries Lorraines"	258 640 €	129 320 €
XIVRY-CIRCOURT	Aménagement paysager du cœur du village	137 818 €	55 027 €

Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité			
Bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Coût total éligible du projet (HT)**	**Montant subvention Région attribuée**
AUDUN-le-ROMAN	Extension du groupe scolaire pour la création d'une salle associative	511 513 €	100 000 €
BOULIGNY	Aménagement des vestiaires et du stade Brabois	124 924 €	53 570 €
JOUDREVILLE	Aménagement paysager et qualitatif de la place des Martyrs	99 430 €	39 772 €
MERCY-le-BAS	Réhabilitation de la salle des fêtes "Sainte-Barbe"	46 548 €	17 933 €

Traitement et requalification des friches			
Bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Coût total éligible du projet (HT)**	**Montant subvention Région attribuée**
PIENNES	Démolition d'anciens ateliers dans le cadre d'un aménagement urbain en centre bourg	270 555 €	33 456 €

Relance rurale (mesure d'urgence) - communes de moins de 500 habitants Dispositif éteint au 30 septembre 2021			
Bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Coût total éligible du projet (HT)**	**Montant subvention Région attribuée**
XIVRY-CIRCOURT	Rénovation des logements communaux	5 457 €	2 729 €

Dispositif régional de préservation et de restauration du patrimoine non protégé			
Bénéficiaire	**Intitulé du projet**	**Coût total éligible du projet (HT)**	**Montant subvention Région attribuée**
AVILLERS	Restauration intérieure de la chapelle Saint-Dominique	61 550 €	12 310 €

- **Projets soutenus par la Région :** aides régionales accordées en 2020 et 2021 au territoire communautaire

4. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

5 .Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région Département : Présidente ou son représentant EPCI(s) : Président

- **Signataires du Pacte :**

Territoire	Département	Région	Etat
Président(s) EPCI(s)	Présidente du Conseil départemental	Président du Conseil Régional	Préfet de département

5. Annexes

1. Fiches projet

2. Fiches projet des projets prioritaires

AVILLERS	Restauration intérieure de la chapelle Saint-Dominique	61 550 €	12 310 €

4. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

5. Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Etat : Préfet de Département ou son représentant
Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région
Département : Présidente ou son représentant
EPCI(s) : Président

- **Signataires du Pacte :**

Territoire	Département	Région	Etat
Président(s) EPCI(s)	Présidente du Conseil départemental	Président du Conseil Régional	Préfet de département

6. Annexes

1. Fiches projet

	Intitulé du projet	Porteur du projet	Maturité du projet : réalisé en 2021	Maturité du projet : réalisé après 2021	Montant total du projet	Subvention sollicitée Etat	Subvention Sollictée Région Grand EST	Projet : "local" ou "structurant"	Observations Région :	Observations Etat :
Projet 1	Zé:par : Projet d'Auto partage décarbonné en milieu rural	CCPH	Relance		Année 1 :195 500 euros - Année 2 : 147000 euros	DSIL GPI 2022	AMI	Local		Voir avec l'étude flash ANCT dans quelle mesure un soutien peu être apporté au projet
Projet 2	Etude de métanisation	CCPH	En cours	Reconquête	Etude de potentiel : 29 024 euros			Structurant		Ne pas hésiter à solliciter les services pour un soutien réglementaire dans le montage de projet
Projet 3	voies vertes et Création et animation de sentiers de randonnées et	CCPH	Relance		Achat foncier : 220 000 euros Estimation projet voie vert 1.5 à 6 Millions d'euros	DSIL GPI 2022		Structurant		Subventionnable au titre de la DSIL pour les voies vertes à détailler
Projet 4	Tiers Lieux	CCPH	Relance		368 000 euros dont 80 000 sub FEDER			Local		Déjà accompagné dans le cadre du conseiller numérique, retravailler dans les synergie possible avec la fabrique de territoire et le Fond pour l'innovation et la transition numérique
Projet 5	Panneaux numériques	CCPH						Local		Voir pour déposer un dossier au fond de transition numérique. Enveloppe 2021 épuisée voir sur 2022 si maintien du fond.
Projet 6	Zone de Loisirs intercommunale à Landres	CCPH		Reconquête						Besoin en termes d'ingénierie de projets, interroger la MICT
Projet 7	Mieux entreprendre au sein de Coeur de Pays Haut	CCPH		Reconquête				Structurant		A travailler en lien avec la CCi 54 et l'AGAPE
Projet 8	Projet citoyen énergie renouvelables	CCPH		Reconquête				Structurant		A développer
Projet 9	Accompagnement des communes pour les travaux de rénovation énergétique : SEQUOIA	Communes ou EPCI	Relance			DSIL Rénovation thermique		Local		Approche globale territoriale, à décliner possibilité de bénéficier des crédits relance
Projet 10	Projet MhyRABEL station service Hydrogène	CCPH	Relance					Structurant		A voir sur les fonds relance
Projet 11	Cadastre solaire	CCPH								voir différent projets
Projet 12	PI	CPH	En cours		50 000 euros					Précisez svp
Projet 13	Périscolaire	CPH			116 891 euros en 2021					Subventionnable via les crédits de droit commun à étudier projet par projet.
Projet 14	PCAET	CPH	Relance	Reconquête	240 000 euros					Pas de soutien dans le financement, mais possibilité d'accompagnement dans la compréhension des résultats de l'études
Projet 15	Maison de santé	CPH	Phase avant projet		20 000 étude de faisabilité					Crédits ARS ou DETR à étudier au regard de la typologie de portage public ou privé.